



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-sixième session
4-15 mai 2020

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

États-Unis d'Amérique

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.20-10695 (F) 140920 170920



* 2 0 1 0 6 9 5 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Méthode et processus de consultation	4
III. Situation des droits de l'homme aux États-Unis d'Amérique	4
A. Instruments et mécanismes internationaux et mise en œuvre sur le plan interne.....	4
B. Droits civils et non-discrimination.....	5
C. Justice pénale, violence à l'égard des femmes et traite des personnes.....	8
D. Droits et mesures économiques, sociaux et culturels, questions autochtones et environnement	14
E. Sécurité nationale et questions diverses.....	18
IV. Conclusion	22

I. Introduction

1. Les États-Unis d'Amérique (ci-après « les États-Unis ») sont une république fédérale composée de plusieurs entités dans laquelle le pouvoir dont l'État est investi par le peuple est réparti entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements des États, dont les pouvoirs respectifs sont à leur tour subdivisés entre plusieurs départements distincts¹. Les droits de la personne sont ainsi doublement protégés en ce qu'ils sont consacrés non seulement par les constitutions respectives des États de l'Union, mais aussi par la Constitution des États-Unis. Les constitutions des États – qui garantissent les droits des particuliers et des associations au niveau des États et à l'échelon local – font donc partie intégrante du constitutionnalisme américain².

2. La Constitution des États-Unis a été ratifiée par les États le 21 juin 1788 et elle est entrée en vigueur le 4 mars 1789. Modifiée vingt-sept fois depuis sa ratification, elle définit la structure du Gouvernement fédéral ainsi que la nature et l'étendue de ses pouvoirs. Elle prévoit en outre des restrictions limitant considérablement les pouvoirs des États, offrant ainsi à toutes les personnes une protection contre l'exercice arbitraire du pouvoir par les autorités. Les constitutions respectives des États établissent la structure du gouvernement de l'État et définissent la nature et l'étendue de ses pouvoirs et de ceux des autorités locales. Tous les États fédérés s'étant dotés d'une déclaration ou d'une charte des droits, qui est incorporée dans leurs constitutions respectives, ils sont aussi d'importants garants de la protection des droits des personnes.

3. Le pouvoir et la légitimité du Gouvernement fédéral reposent sur l'approbation du peuple. La Constitution limite les pouvoirs de l'État en les répartissant entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements des États. Le Gouvernement fédéral exerce uniquement les pouvoirs que lui confère la Constitution. Tous les autres pouvoirs d'autoadministration sont expressément dévolus aux États ou au peuple³. Un second niveau de protection est garanti par le fait que les pouvoirs de l'État fédéral et des États fédérés sont répartis entre les organes législatifs, exécutifs et judiciaires. Les droits des personnes sont donc doublement protégés puisque les États se surveillent réciproquement et exercent parallèlement un contrôle sur eux-mêmes⁴. Compte tenu de ce que les fondateurs des États-Unis ont appelé les « vérités qui parlent d'elles-mêmes », à savoir le fait que tous les hommes naissent égaux et sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels le droit à la vie, à la liberté et au bonheur, les principes structurels sur lesquels reposent les constitutions des États-Unis ont constitué le fondement d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple tout au long de l'histoire du pays, et sont un exemple pour les peuples du monde entier.

4. Parallèlement aux garanties des droits individuels inhérentes à la structure de l'État fédéral, la Constitution fédérale et les constitutions des États prévoient que tous les individus sont égaux devant la loi et ont droit, dans des conditions d'égalité, à une protection de leurs droits et libertés, dont la liberté de religion, d'expression et de réunion, et la liberté de la presse et le droit de former un recours. Outre les droits reconnus par les instruments internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les particuliers qui s'estiment victimes de violation des droits de l'homme disposent de voies de recours utiles au niveau local, à l'échelon des États et sur le plan fédéral qui leur permettent de réclamer l'application de mesures politiques, administratives et judiciaires et, à tous les niveaux, les autorités compétentes engagent des actions civiles et pénales afin de réprimer les comportements illégaux et réparer les préjudices ponctuels ou systémiques. Les États-Unis sont fiers d'être une nation qui, depuis longtemps, est une référence en matière de droits de l'homme pour les peuples du monde entier.

5. Les États-Unis participent activement à l'Examen périodique universel car ils sont convaincus qu'on ne peut jouer un rôle de chef de file dans le domaine des droits de l'homme qu'en montrant soi-même l'exemple. Leur engagement en faveur des droits de l'homme repose sur leur engagement politique et moral sans faille en faveur de la responsabilisation des particuliers et des entreprises et la transparence de leurs activités. Leurs élections sont parfaitement libres et régulières et les législateurs et les fonctionnaires élus ont à rendre des comptes devant une presse libre et une société civile dynamique, selon

des cycles électoraux réguliers. En outre, les organes judiciaires des États fédérés et de l'État fédéral sont à l'abri de toute ingérence de la part du monde politique. Malgré leurs divergences d'ordre politique avec le Conseil des droits de l'homme, et bien qu'ils ne souscrivent pas au point de vue de certains de ses membres et aient des réserves quant au bilan de ceux-ci en matière de droits de l'homme, les États-Unis se félicitent de l'occasion qui leur est offerte d'exposer la façon dont leur engagement constant en faveur de la protection des droits de l'homme se traduit dans les faits.

II. Méthode et processus de consultation

6. Comme cela a été précisé dans l'additif au rapport du Groupe de travail concernant le dernier Examen périodique universel auquel ils ont été soumis en 2015 (ci-après « l'additif »), les États-Unis ont souscrit entièrement ou partiellement à 260 des 343 recommandations qui leur ont été adressées à l'issue de l'Examen. Ces recommandations ont été regroupées par domaine thématique et la section III du présent rapport a été structurée en fonction des domaines ainsi répertoriés. Au cours de l'élaboration du présent rapport, les autorités ont consulté divers départements et organismes publics ainsi que des organisations de la société civile. Le présent rapport et les réponses sur la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue de l'Examen de 2015 ont été élaborés compte tenu des observations et des suggestions de ces acteurs, avec la participation d'entités intergouvernementales⁵. Les réponses reproduites ci-dessous ne doivent pas être interprétées comme indiquant que les États-Unis considèrent nécessairement que toutes les questions soulevées relèvent des obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme.

III. Situation des droits de l'homme aux États-Unis d'Amérique

A. Instruments et mécanismes internationaux et mise en œuvre sur le plan interne

Instruments internationaux ratifiés

Recommandations 1 à 8, 12, 14, 16 à 42, 45 à 50, 52 à 58, 60 à 62, 70, 72, 88, 105, 106 et 110

7. Dans ces recommandations, les États-Unis sont invités à ratifier plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels ils ne sont pas encore partie. Le pouvoir de lier le peuple des États-Unis par les obligations d'un instrument international est réparti entre le Président, qui est le seul à pouvoir négocier et signer des traités, et le Sénat, qui doit être consulté et donner son approbation avant la ratification d'un instrument international. Tout instrument international dont la ratification est proposée au Sénat par le Président doit être approuvé à la majorité des deux tiers des sénateurs présents au moment du vote⁶.

8. Les États-Unis sont partie à cinq des neuf instruments considérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme comme les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme⁷. Ils sont également partie à d'autres instruments importants relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et le Protocole relatif au statut des réfugiés⁸.

9. Les instruments internationaux que le Président a signés et soumis au Sénat mais qui n'ont pas encore été ratifiés sont les suivants : la Convention relative aux droits des personnes handicapées (soumise le 17 mai 2012), la Convention de 1958 de l'Organisation internationale du travail concernant la discrimination (emploi et profession) [n° 111] (soumise le 18 mai 1998) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (soumise le 12 novembre 1980). Les États-Unis ont signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la

Convention relative aux droits de l'enfant, mais le Président n'a pas encore soumis ces instruments au Sénat américain pour commentaire et approbation⁹.

Respect des obligations conventionnelles sur le plan interne

Recommandations 80 à 84, 91 à 95, 107, 108, 111, 237 et 238

10. Les obligations juridiques qui incombent aux États-Unis au regard des traités découlent du consentement de l'État par voie de ratification conformément à la procédure prévue par la Constitution, et la portée de ces obligations est limitée par les conditions dont est assortie la ratification. Comme les États-Unis l'ont déjà déclaré, tout État-nation est libre de décider, dans l'exercice de sa souveraineté, d'assumer les obligations découlant d'un traité, qu'il est juridiquement tenu de remplir une fois qu'il les a contractées. Aucun État, aucune organisation ni aucune juridiction, y compris les comités chargés de contrôler la mise en œuvre des traités, ne sont habilités à imposer ou à modifier par leur interprétation une obligation découlant d'un instrument international auquel les États-Unis sont partie, ou à en élargir la portée.

11. Les États-Unis étant une république fédérale, ils s'acquittent des obligations internationales et nationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme par la mise en œuvre d'un ensemble complet de lois, de règlements administratifs et de mesures d'application¹⁰. En outre, les procédures judiciaires menées à tous les niveaux de gouvernement donnent des orientations interprétatives précieuses qui alimentent la jurisprudence.

12. La législation fédérale, les lois des États et les lois locales contiennent des dispositions visant à garantir le respect des obligations en matière de droits de l'homme dans divers domaines (travail, logement, logements sociaux, éducation et maintien de l'ordre) au moyen de procédures formelles et informelles de règlement des litiges. Ces textes permettent en outre aux particuliers et aux groupes de porter plainte devant les commissions et les institutions fédérales, tribales et locales ainsi que devant les commissions et les institutions des États. Ces organes administratifs se fondent sur leurs pouvoirs en matière d'enquête et d'application de la loi pour faire respecter l'état de droit. En outre, les lois des États et la législation fédérale garantissent l'accès de toute personne aux tribunaux et, dans le cadre de l'administration de la justice au niveau fédéral et à l'échelon des États, des juridictions indépendantes sont habilitées à accorder des indemnités et une réparation équitable et à ordonner le remboursement des frais d'avocat. Des statistiques à ce sujet sont facilement accessibles et largement diffusées¹¹.

13. Le 8 juillet 2019, le Secrétaire d'État Michael R. Pompeo a annoncé la création de la Commission des droits inaliénables. Composée d'universitaires, de philosophes et de militants des droits de l'homme, la Commission conseille le Secrétaire d'État et lui adresse des recommandations en matière de droits de l'homme, en s'appuyant sur les principes fondateurs des États-Unis et sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Sa mission n'est pas de découvrir de nouveaux principes, mais de prodiguer des conseils au Secrétaire d'État sur les moyens de promouvoir les libertés individuelles, l'égalité et la démocratie dans le cadre de la politique étrangère des États-Unis¹².

B. Droits civils et non-discrimination

Profilage racial et usage excessif de la force par la police, et mesures visant à améliorer les relations entre la police et la population

Recommandations 127 à 129, 137, 139, 141, 143, 144 à 146, 148, 149, 151, 152, 154 à 156, 214, 215, 220, 221, 223, 225, 227, 228, 276 et 287

14. Chacune des recommandations ci-dessus repose sur le postulat – erroné d'après les auteurs du présent rapport – selon lequel les États-Unis, le Gouvernement fédéral, les gouvernements des États et les autorités locales pratiquent une discrimination raciale et un profilage racial « systémiques », et les membres des forces de l'ordre fédérales et locales et des forces de l'ordre des États font régulièrement un usage excessif de la force. Il est faux

de dire qu'aux États-Unis, la police est « systématiquement » raciste. Tous les jours, des dizaines de milliers de policiers respectent, protègent et font respecter l'état de droit et les droits civils des particuliers et des collectivités dans tout le pays, tout en s'acquittant de la tâche difficile et dangereuse consistant à assurer la sécurité de la population.

15. Force est toutefois de reconnaître que davantage d'efforts devraient être fournis afin que tous les citoyens soient traités équitablement, en particulier les membres de la communauté africaine-américaine, qui ont des sentiments mitigés vis-à-vis de la police et qui se méfient souvent d'elle – ce qui est compréhensible compte tenu de l'histoire du pays et des événements récents. Pour remédier à cette situation, le 16 juin 2020, le Président Trump a signé un décret relatif à l'utilisation de méthodes de maintien de l'ordre propres à garantir la sécurité de la population¹³, afin d'engager et de promouvoir des réformes cruciales dans le domaine du maintien de l'ordre. Par ce décret, le Ministre de la justice (*Attorney General*) est chargé de mettre en place une procédure de vérification des compétences permettant de déterminer si les services de police remplissent les conditions voulues pour recevoir des subventions fédérales. Les critères de validation des compétences sont les suivants : l'existence de stratégies et de programmes de formation en ce qui concerne le recours à la force et les techniques de désamorçage des conflits, la disponibilité d'outils de gestion des performances tels que les systèmes d'alerte précoce permettant d'identifier les fonctionnaires pour lesquels un rappel à l'ordre pourrait être nécessaire, et la définition de pratiques optimales en matière de mobilisation de la population. Ce décret charge en outre le Ministre de la justice de créer une base de données aux fins de l'échange d'informations permettant de suivre les signalements de cas d'usage excessif de la force, y compris de renseignements concernant la suspension ou la révocation de membres des forces de l'ordre, les condamnations pénales prononcées contre des policiers et les cas de démission ou de départ à la retraite d'agents qui faisaient l'objet d'une enquête liée à l'usage de la force. Enfin, le Ministre de la justice est tenu de consulter le Secrétaire du Département de la santé et des services sociaux en vue d'élaborer des stratégies concernant les interactions entre les forces de l'ordre et les personnes présentant des problèmes de santé mentale, y compris des stratégies visant à associer des travailleurs sociaux ou des professionnels de la santé mentale à la gestion de ce type de situation.

16. La législation fédérale et les lois des États offrent des recours utiles aux personnes qui s'estiment victimes d'actes répréhensibles commis par des membres des forces de l'ordre¹⁴. Par exemple, de l'exercice 2016 à l'exercice 2019, le Département de la justice a inculpé 256 policiers de violation délibérée des droits protégés par la Constitution (ou de conspiration en vue de commettre de tels actes) commise sous couvert de la loi, et il a obtenu que 172 d'entre eux soient condamnés sur la base de ces chefs. Au cours du seul exercice 2019, il a inculpé 83 policiers d'infractions commises sous couvert de la loi et obtenu qu'une peine soit imposée à 46 d'entre eux (dans le cadre d'un procès ou d'une procédure de plaider coupable). De 1994 à janvier 2020, il a mené 70 enquêtes civiles sur des services de police qui étaient soupçonnés d'avoir des méthodes ou des pratiques attentatoires aux droits des suspects, en particulier de faire un usage excessif de la force, de procéder à des fouilles abusives ou d'interpeller des personnes sans motif valable en vue de les interroger.

17. Les États-Unis sont déterminés à éliminer la discrimination raciale et l'usage excessif de la force dans le cadre du maintien de l'ordre. Le Département de la justice a publié des directives dans lesquelles il précise clairement que le profilage racial est inacceptable. Il interdit aux forces de l'ordre fédérales de recourir à cette pratique, et les restrictions limitant la prise en considération de la race et de l'origine ethnique qui leur sont imposées sont encore plus strictes que celles prévues par la Constitution¹⁵. De nombreux États ont fait de même¹⁶. En outre, le Bureau des libertés et des droits civils du Département de la sécurité du territoire s'emploie à promouvoir le respect des libertés et des droits civils dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques en dispensant des conseils aux hauts responsables et au personnel du Département ainsi qu'aux partenaires présents au niveau des États et à l'échelon local¹⁷.

18. Sur le plan fédéral, le profilage racial est interdit par la Constitution et dans les politiques du Gouvernement fédéral. Tous les niveaux de gouvernement sont dotés de lois prohibant l'usage excessif de la force et appliquent des mesures énergiques afin de prévenir

ce phénomène¹⁸. Les États-Unis comptent plus de 18 000 services de police, dont les membres sont tenus de respecter les lois adoptées par l'État, la ville, le comté, la municipalité ou le gouvernement tribal pour lequel ils travaillent. Ils sont également tenus de respecter la législation fédérale.

19. Les États-Unis veillent à ce que les membres de la force publique connaissent et respectent les dispositions applicables concernant la notification des autorités consulaires. Le Département d'État a publié un manuel concernant l'accès aux autorités consulaires et leur notification, qui contient une description de la procédure de notification et un numéro de téléphone permettant aux personnes de joindre les autorités consulaires de leur pays et de bénéficier de leur assistance¹⁹.

Élimination de la discrimination, y compris de la discrimination fondée sur la race, le sexe et la religion ; crimes de haine

Recommandations 113, 118 à 124, 125, 126, 130, 131, 133 à 135, 132, 136, 138, 140, 142, 144, 147, 150, 153, 158 à 163, 224, 226, 229, 308 et 321

20. Les lois des États et les lois fédérales interdisent toutes les formes de discrimination raciale. La discrimination fondée sur le sexe et la religion est interdite dans la plupart des programmes relatifs à l'emploi et à l'éducation ainsi que dans tous les lieux publics et dans toutes les transactions commerciales²⁰.

21. Le fait de commettre des actes de violence ou de causer des dommages aux personnes ou aux biens ou l'incitation à commettre de tels actes constituent des infractions²¹. Le Gouvernement peut limiter la diffusion des discours encourageant ou risquant d'entraîner la commission d'actes illégaux, et il est fondé à interdire – et il interdit – les « menaces crédibles »²². Les actes liés aux discours relevant du harcèlement ou de l'intimidation constituent également des infractions²³.

22. L'État fédéral et la plupart des États de l'Union se sont dotés de lois sur les crimes de haine. Les lois adoptées par les États à ce sujet varient d'un État à l'autre, mais presque toutes répriment la violence motivée par la race, la couleur, la religion et l'origine nationale. La législation fédérale et les lois de certains États répriment en outre la violence fondée sur le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Le Gouvernement fédéral a adopté des dispositions de fond sur les crimes de haine, comme nombre d'États. D'autres États ont choisi d'alourdir la peine applicable à l'auteur d'une infraction s'il peut être démontré que celle-ci était motivée par la haine à l'égard d'un groupe. L'expression « crimes de haine » recouvre généralement les actes de violence tels que les agressions, le harcèlement obsessionnel, le meurtre, les agressions sexuelles, l'incendie criminel, le vol à main armée et d'autres infractions graves²⁴. La législation sur les crimes de haine réprime également les menaces de violence. Le Département de la justice s'emploie activement à poursuivre les auteurs présumés de crimes de haine, et les rapports annuels qu'il publie concernant les statistiques relatives aux crimes de haine permettent aux forces de l'ordre de disposer d'informations importantes qui les aident à combattre ce phénomène²⁵.

23. Les États-Unis n'incriminent toutefois pas les discours, les expressions ou les publications que d'autres pays considèrent comme extrêmement offensants ou blessants. Le droit de s'exprimer, de publier, de constituer une association et de former un recours afin d'obtenir réparation en cas de préjudice ne peut pas être protégé si les autorités peuvent punir des personnes parce qu'elles ont des opinions divergentes, ou interdire des discours en raison de leur contenu ou du point de vue défendu par leur auteur. Les tribunaux des États et les juridictions fédérales ont toujours considéré que l'interdiction de certains discours par les autorités était incompatible avec une protection efficace des droits individuels, dont le droit de chacun à la liberté d'expression et de religion.

24. La Constitution, la législation et la pratique offrent une protection solide et efficace contre toute forme de discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine nationale et le handicap pratiquée par un organe public, à quelque niveau que ce soit, ainsi que par des acteurs privés. La législation fédérale, les lois des États et les lois tribales autorisent les particuliers et les autorités à prendre des initiatives pour combattre la violence

et la discrimination²⁶. Les lois fédérales sur l'interdiction de la discrimination sont appliquées par le Département de la justice et d'autres organes fédéraux ainsi que par des entités privées²⁷. Les lois sur l'interdiction de la discrimination adoptées par les États sont appliquées par les *Attorney Generals* et les autorités des États concernés ainsi que par les autorités locales, les forces de l'ordre et des entités privées.

25. La liberté de religion est garantie par les lois des États et par la législation fédérale, et la protection de cette liberté constitue une priorité absolue. Ainsi que l'a expliqué le Président, le droit fédéral garantit la liberté des citoyens des États-Unis et de leurs organisations de pratiquer leur religion et de participer pleinement à la vie civique sans subir d'ingérence indue de la part du Gouvernement fédéral, et l'exécutif respecte et fait appliquer les dispositions pertinentes²⁸. En septembre 2019, le Président a mis la question de la liberté religieuse sur le devant de la scène à l'Organisation des Nations Unies et lancé l'Appel mondial pour la protection de la liberté religieuse, exhortant la communauté internationale, les chefs religieux et les dirigeants d'entreprise à œuvrer à la protection de la liberté religieuse. Dans le cadre de cette politique, l'administration fédérale a récemment pris plusieurs mesures afin de garantir la liberté religieuse. Conformément à un décret publié le 6 octobre 2017, le Ministre de la justice a publié un mémorandum sur les garanties relatives à la liberté de religion prévues par la législation fédérale, qui contient des lignes directrices visant à aider tous les départements et organismes de l'exécutif fédéral à s'acquitter de leurs tâches dans le respect de la liberté religieuse²⁹. En outre, dans de nombreuses affaires d'atteintes à la liberté religieuse, le Département de la justice a présenté des mémoires et des déclarations d'intérêt pour appuyer les arguments de la partie plaignante – pratique devenue courante ces trois dernières années³⁰. Grâce à son application stricte de la législation fédérale sur les crimes de haine – illustrée notamment par les poursuites qu'il a intentées contre des personnes soupçonnées d'avoir planifié ou perpétré des attaques contre des synagogues – le Département de la justice est parvenu à protéger des fidèles et des lieux de culte contre des menaces émanant de particuliers et à prévenir des actes de violence. D'autres organes et départements de l'exécutif ont également pris des mesures pour garantir la liberté de religion. L'exécutif fédéral a protégé – et continue de protéger – le droit des citoyens des États-Unis d'avoir des convictions religieuses et de pratiquer leur foi³¹. En juin 2020, le Président a signé un décret concernant la promotion de la liberté religieuse au niveau international afin d'encourager le respect universel de ce droit³². En outre, afin de promouvoir ce qu'ils considèrent comme le plus fondamental de tous les droits, les États-Unis ont créé, conjointement avec une trentaine d'autres pays, la toute première Alliance internationale pour la liberté religieuse, qui vise à lutter contre les persécutions religieuses dans le monde³³.

C. Justice pénale, violence à l'égard des femmes et traite des personnes

Peine de mort, peines de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, et peines de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle prononcées contre des mineurs

Recommandations 51, 180, 194, 195 à 198, 199, 200, 234 et 292

26. Aux États-Unis, la question de la moralité de la peine de mort et de l'équité des procédures aboutissant à une condamnation à la peine capitale fait l'objet de vifs débats. Actuellement, la peine de mort est inscrite dans la législation de 28 États ainsi que dans la législation fédérale ; elle n'est plus appliquée par 22 États et par le District de Columbia, et un moratoire sur les exécutions a été proclamé par les gouverneurs de trois États dans lesquels elle est encore en vigueur.

27. La législation fédérale rend passibles de la peine capitale certains crimes tels que le meurtre et diverses autres infractions accompagnées de violences ayant entraîné la mort et commises dans l'état mental voulu (terrorisme, enlèvement, incendie criminel ou piraterie routière), la haute trahison (définie par la Constitution comme le fait de lever des troupes pour faire la guerre contre les États-Unis, ou de prêter allégeance et d'apporter aide et soutien aux ennemis des États-Unis), et l'espionnage en temps de guerre ou l'espionnage ayant entraîné la mort d'un agent des États-Unis ou ayant mis en péril des armes ou des

systèmes défensifs essentiels³⁴. Dans les États, la peine de mort est prononcée uniquement en cas de meurtre ou d'infraction grave telle que l'enlèvement, lorsque celui-ci a entraîné la mort de la victime. Dans tous les affaires portant sur des crimes passibles de la peine capitale, le tribunal ou le jury doit constater que les circonstances dans lesquelles le crime a été commis étaient particulièrement odieuses, et les condamnations sont susceptibles de recours devant plusieurs juridictions supérieures. La législation fédérale et les lois des États prévoient qu'avant toute exécution capitale, et lorsque tous les recours ont été épuisés par le condamné, l'exécutif (à savoir le Président des États-Unis ou le gouverneur de l'État concerné) examine la décision pertinente³⁵.

28. En juillet 2019, le Ministre de la justice a ordonné au Bureau fédéral des prisons de programmer l'exécution de cinq personnes détenues dans les quartiers des condamnés à mort, qui avaient tous été jugés en application de la législation fédérale et condamnés pour des meurtres d'enfants, et qui avaient épuisé tous les recours disponibles (appels et recours interjetés à la suite de la condamnation). En juillet 2020, après la clôture d'une procédure de dernière minute, les autorités fédérales ont exécuté trois hommes, à savoir Daniel Lewis Lee, suprémaciste blanc condamné pour avoir assassiné trois membres d'une famille, dont une fillette de huit ans ; Wesley Ira Purkey, condamné pour avoir brutalement violé et assassiné une jeune fille de 16 ans, puis démembré, brûlé et jeté le corps dans une fosse septique ; Dustin Lee Honken, condamné pour le meurtre de cinq personnes, dont deux hommes qui entendaient témoigner contre lui dans une affaire de trafic de drogue et une mère célibataire et ses deux filles, âgées alors de 10 et 6 ans, respectivement. Une autre exécution, celle de Lezmond Mitchell, doit avoir lieu le 26 août 2020. Cet homme a été condamné à la peine capitale pour avoir poignardé à mort une femme de 63 ans et contraint sa petite-fille de 9 ans à faire tout un trajet de 30 à 40 miles (entre 48 et 64 km) en voiture, assise à côté du cadavre de sa grand-mère, avant de l'égorger, de lui écraser le crâne avec des blocs de pierre de 20 livres (près de 10 kg) et de couper et d'enterrer la tête et les mains des deux victimes. Keith Dwayne Nelson, qui a été condamné pour avoir enlevé une fillette de 10 ans qui faisait du patin à roulettes devant chez elle et pour l'avoir violée et étranglée avec un fil de fer dans une forêt, derrière une église, doit être exécuté le 28 août 2020.

29. L'État fédéral et les 28 États dans lesquels la peine de mort peut être imposée ont par ailleurs adopté des lois permettant aux juges de prononcer une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, pour autant que certaines conditions très strictes soient remplies (par exemple, la décision du jury doit être adoptée à l'unanimité). Comme le District de Columbia, 21 des 22 États dans lesquels la peine de mort n'est plus appliquée se sont dotés d'une législation prévoyant la possibilité de prononcer une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. La législation de l'Alaska ne prévoit pas la peine de mort, mais elle ne prévoit pas non plus de peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle.

30. Depuis l'arrêt rendu par la Cour suprême en 2012 dans l'affaire *Miller v. Alabama*, l'imposition à des mineurs de peines incompressibles de réclusion à vie sans possibilité de libération conditionnelle est considérée comme contraire à la Constitution.

31. Les États-Unis étant une république fédérale, les décisions relatives à l'abolition de la peine de mort et aux peines de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle sont du ressort du Congrès, pour ce qui est des crimes relevant du droit fédéral, et des assemblées législatives des États ou du peuple lui-même, s'agissant de toutes les autres infractions³⁶. Les tribunaux des États et les juridictions fédérales jouent un rôle actif en veillant à ce que des recours utiles soient offerts aux personnes reconnues coupables de crimes passibles de la peine capitale ou condamnées à une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle³⁷.

Enquêtes, condamnations et détention

Recommandations 213, 218, 260, 235, 236, 274, 275, 279 et 281

32. Les États-Unis veillent à ce que tous les organes de l'appareil judiciaire des États et du système judiciaire fédéral s'acquittent équitablement et efficacement de leurs tâches dans l'intérêt de la collectivité. En décembre 2018, le Président Trump a promulgué une loi relative à la réinsertion des détenus, intitulée *First Step Act*³⁸, qui constitue la réforme de la

justice pénale fédérale la plus importante de ces dernières décennies³⁹. En 2019, le Président a fait la déclaration suivante : « La *First Step Act* modifie des lois pénales qui ont porté préjudice à la communauté africaine-américaine et l'ont affectée de manière disproportionnée. Elle offre la possibilité aux délinquants non violents de se réinsérer en tant que citoyens productifs et respectueux des lois. Actuellement, dans tout le pays, des États suivent le mouvement que nous avons lancé »⁴⁰.

33. La loi relative aux droits civils des personnes placées dans des lieux privatifs de liberté (*Civil Rights of Institutionalized Persons Act*) dote le Département de la justice des moyens nécessaires pour enquêter sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et d'autres établissements publics et pour les améliorer lorsqu'il existe des raisons de penser que les personnes qui y sont détenues sont régulièrement ou systématiquement privées des droits que leur garantit la Constitution. Par exemple, en avril 2019, le Département de la justice a annoncé qu'il y avait des motifs raisonnables de conclure que les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires pour hommes de l'Alabama étaient contraires au huitième amendement de la Constitution en ce qu'elles étaient dangereuses et n'offraient aucune protection contre la violence et les atteintes sexuelles entre détenus. Le Département de la justice a adressé aux autorités de l'Alabama une note décrivant les éléments factuels qui avaient servi de fondement à ces conclusions et contenant une liste de mesures minimales qui devaient être prises pour remédier à cette situation⁴¹. En juillet 2020, il a rendu des conclusions identiques à propos de l'usage excessif de la force dans les prisons de l'Alabama⁴².

Actes de violence commis au moyen d'armes à feu

Recommandations 230 à 233

34. Le droit des particuliers de détenir et de porter des armes est consacré par le deuxième amendement de la Constitution, mais il est limité de longue date par des dispositions privant les criminels du droit de détenir et porter une arme et limitant le port d'armes particulièrement dangereuses ou inhabituelles⁴³. Ainsi, la façon dont le Gouvernement fédéral, les gouvernements des États et les autorités locales réglementent la détention et le port d'armes à feu s'inscrit dans un cadre bien défini. Le droit de posséder et de porter des armes est également consacré par les constitutions de 44 États, dont certaines prévoient même des dispositions limitant encore plus strictement les interventions des organes publics. Tout en appuyant le droit des particuliers à porter une arme dans le respect de la loi, les États-Unis ont lancé diverses initiatives visant à ce que les criminels, en particulier ceux qui utilisent des armes à feu pour commettre leurs forfaits, soient poursuivis et condamnés à des peines appropriées.

35. Depuis 2001, le Département de la justice met en œuvre le projet « Quartiers sûrs », qui encourage la coopération entre les forces de l'ordre et les collectivités dont elles assurent la sécurité, le but étant de réduire la criminalité violente et de rendre les quartiers plus sûrs⁴⁴. En 2017, dans le cadre des efforts renouvelés qu'il déploie afin de neutraliser les criminels violents, y compris ceux qui utilisent des armes à feu, le Département de la justice a redynamisé ce projet en invitant tous les parquets à collaborer avec les forces de l'ordre fédérales, locales et tribales et les forces de l'ordre des États ainsi qu'avec les populations locales, en vue de l'élaboration de stratégies efficaces et fondées sur les réalités du terrain qui permettent de réduire la criminalité violente.

36. En novembre 2019, le Procureur général a annoncé le lancement d'une nouvelle initiative dénommée « *Project Guardian* », dont l'objectif est de réduire la violence armée et de faire appliquer la législation fédérale relative aux armes à feu dans l'ensemble du pays. La mise en œuvre de ce projet repose sur les cinq axes ci-après : 1) coordination des poursuites, 2) application d'une procédure de vérification des antécédents, 3) facilitation de l'échange d'informations, 4) coordination des mesures prises à la suite d'une interdiction de port d'armes motivée par l'existence de troubles de santé mentale, et 5) coordination des activités de renseignement se rapportant à la criminalité armée⁴⁵.

Violence à l'égard des femmes

Recommandation 255

37. Les États-Unis s'emploient à protéger les femmes et les filles et sont résolument déterminés à éliminer la violence à leur égard. En juin 2019, ils ont adopté la stratégie sur les femmes, la paix et la sécurité⁴⁶, qui a élaborée en application de la loi de 2017 sur les femmes, la paix et la sécurité (*Women, Peace and Security Act*), que le Président Trump a promulguée le 6 octobre 2017⁴⁷ et qui est la première du genre dans le monde. Les États-Unis sont en effet le premier pays à avoir adopté une loi complète visant à prévenir, réduire et éliminer la violence à l'égard des femmes à l'échelon international. Ils continuent de défendre inlassablement les droits des femmes, des hommes et de leurs enfants, et de soutenir généreusement les programmes nationaux et internationaux visant à améliorer la santé, la vie, la dignité et le bien-être des femmes, de leurs enfants et de leur famille.

38. Le Bureau du Département de la justice chargé de la violence à l'égard des femmes joue un rôle moteur au niveau fédéral en renforçant les capacités nationales en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, d'administration de la justice et d'amélioration des services aux victimes de violence familiale, de violence dans les relations intimes, d'agression sexuelle et de harcèlement obsessionnel. En 1994, le Congrès a adopté la loi relative à la violence à l'égard des femmes (*Violence Against Women Act*), qui prend en compte la gravité des infractions liées à la violence familiale, aux agressions sexuelles et au harcèlement obsessionnel. Créé en 1995, le Bureau chargé de la violence à l'égard des femmes apporte un appui financier et technique aux collectivités locales qui s'emploient à mettre en place des programmes, des politiques et des stratégies visant à mettre fin à la violence familiale, à la violence dans les relations intimes, aux agressions sexuelles et au harcèlement obsessionnel. Le Bureau administre en outre les programmes de subventions calculées sur la base d'une formule et de subventions discrétionnaires élaborés en application la loi relative à la violence à l'égard des femmes et de la législation adoptée ultérieurement, qui ont pour objectif de soutenir les initiatives tendant à offrir des services aux victimes et à demander des comptes aux auteurs de ce type de violence par la promotion d'une action communautaire coordonnée. Ces subventions sont allouées aux gouvernements des États, aux autorités locales ou tribales, aux tribunaux, aux organisations à but non lucratif, aux organisations locales, aux écoles secondaires, aux établissements d'enseignement supérieur et aux coalitions d'États et de tribus. Elles sont utilisées pour élaborer des stratégies efficaces de lutte contre la violence à l'égard des femmes prévoyant notamment des services directs, des interventions en situation de crise, des solutions d'hébergement temporaire, des services de représentation en justice, des mesures de renforcement de la justice et des activités de formation destinées aux membres des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire. Depuis sa création, le Bureau chargé de la violence à l'égard des femmes a attribué plus de 8,1 milliards de dollars sous forme de subventions et d'accords de coopération et lancé une stratégie multidimensionnelle pour l'application de la loi relative à la violence à l'égard des femmes. En créant des partenariats à l'échelon des États et au niveau local et tribal entre la police, les procureurs, les juges, les défenseurs des victimes, les prestataires de soins de santé, les chefs religieux et d'autres acteurs, les programmes de subventions du Bureau chargé de la violence à l'égard des femmes donnent aux victimes la possibilité de bénéficier de la protection et des services dont elles ont besoin pour être en bonne santé et vivre en sécurité, tout en permettant aux communautés de demander des comptes aux auteurs.

39. Le Bureau chargé de la violence contre les femmes s'occupe de l'application du programme fédéral de subvention des activités de lutte contre les agressions sexuelles, la violence familiale, la violence dans les relations intimes et le harcèlement obsessionnel sur les campus, qui a pour objectif d'aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre des stratégies globales et coordonnées de lutte contre la criminalité violente sur les campus⁴⁸. Ce programme finance l'élaboration de stratégies efficaces en matière de sécurité et d'enquête visant à lutter contre la violence familiale, la violence dans les relations intimes, les agressions sexuelles et le harcèlement obsessionnel sur les campus, et le renforcement des stratégies existantes, la mise en place de services d'aide aux victimes d'infractions de ce type commises sur les campus et le renforcement de ces services par la création de partenariats avec les juridictions pénales et les associations locales d'aide aux

victimes, ainsi que par l'élaboration de programmes de prévention, d'éducation et de sensibilisation et le renforcement de ces programmes.

40. En 2013, le Département de la sécurité du territoire a chargé un conseil de coordonner les activités qu'il mène afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes et de garantir l'application effective des lois visant à prévenir la violence à l'égard des femmes. En 2016, il a approuvé une demande de subventions de 9,2 millions de dollars émanant du Département de la justice et du Département du logement et de l'aménagement urbain, dont l'objectif était d'offrir des solutions durables d'hébergement aux victimes de la violence familiale atteintes du VIH/sida et de financer le lancement en 2016 d'un projet de recherche et d'évaluation tendant à élaborer un modèle de groupe de soutien par les pairs.

41. En 2016, le Département du logement et de l'aménagement urbain a publié des lignes directrices sur les ordonnances relatives aux problèmes locaux de voisinage susceptibles d'entraîner des discriminations telles que celles visées par la loi sur l'égalité d'accès au logement (*Fair Housing Act*) à l'égard de survivantes de la violence familiale et d'autres personnes nécessitant des services d'urgence. En outre, le Département du logement et de l'aménagement urbain a publié des dispositions définitives donnant effet à la loi de 2013 relative à la violence à l'égard des femmes qui renforcent le droit au logement des victimes de violence familiale, de violence dans les relations intimes, d'agressions sexuelles et de harcèlement obsessionnel⁴⁹.

Traite des personnes

Recommandations 262, 264 à 266, 268 à 273 et 328

42. Le Gouvernement des États-Unis joue un rôle actif dans la lutte contre toutes les formes de traite des personnes, y compris la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions du Président chargée de surveiller et de combattre la traite des personnes. Le Président Trump a promulgué neuf lois concernant la lutte contre la traite, dont la loi de 2017 portant reconduction de la loi sur la protection des victimes de la traite (*Trafficking Victims Protection Reauthorization Act*), la loi de 2018 portant reconduction de la loi relative à la prévention de la traite et la protection des victimes de la traite (loi Frederick Douglass) (*Frederick Douglass Trafficking Victims Prevention and Protection Reauthorization Act*), la loi de 2017 autorisant les États et les victimes à lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle en ligne (*Allow States and Victims to Fight Online Sex Trafficking Act*) et la loi de 2017 relative à la lutte contre les trafiquants de personnes à des fins d'exploitation sexuelle (*Stop Enabling Sex Traffickers Act*).

43. Lors du sommet sur la traite des personnes organisé le 31 janvier 2020 par la Maison Blanche pour marquer le vingtième anniversaire de la loi historique relative à la protection des victimes de la traite (*Trafficking Victims Protection Act*), le Président Trump a signé le décret sur la lutte contre la traite des personnes et l'exploitation des enfants en ligne aux États-Unis (*Executive Order on Combating Human Trafficking and Online Child Exploitation in the United States*), qui vise à renforcer la capacité des organes fédéraux à combattre la traite des personnes⁵⁰.

44. Au cours de l'exercice 2019, le Département de la justice a engagé des poursuites pour traite dans 220 affaires ; il a inculpé 343 suspects et obtenu que 475 trafiquants soient condamnés à une peine en application de la législation fédérale pertinente. En outre, le Bureau d'assistance judiciaire du Bureau des programmes judiciaires a alloué plus de 100 millions de dollars à des programmes de lutte contre la traite, dont des programmes offrant une gamme complète de services directs aux victimes. De plus, dans le cadre de l'application des programmes du Bureau chargé des victimes de la criminalité, 8 375 victimes de la traite ont bénéficié d'une assistance et plus de 82 000 fonctionnaires ont reçu une formation leur permettant d'être mieux à même de repérer les victimes de la traite et de leur prêter assistance. En outre, le Bureau chargé des victimes de la criminalité et le Bureau de l'assistance judiciaire ont conjointement financé 15 équipes spéciales types chargées de lutter contre la traite selon des modalités de collaboration renforcée. Enfin, le Département de la justice a continué d'investir dans la recherche afin de mettre au point de nouveaux savoirs et outils permettant de combattre plus efficacement ce phénomène⁵¹.

45. Au cours de l'exercice 2019, l'unité des enquêtes sur la sécurité du territoire du Service de l'immigration et des douanes, qui relève du Département de la sécurité du territoire, a détecté 428 victimes de la traite, auxquelles elle a prêté assistance, et elle a intenté 1 024 procédures pénales pour traite. En outre, elle a fait état de 2 197 arrestations, de 1 113 chefs d'inculpation et de 691 chefs d'accusation ayant servi de fondement à des condamnations prononcées à l'échelon fédéral, au niveau des États et sur le plan local⁵². Le Département de la santé et des services sociaux a continué d'allouer des ressources à une organisation non gouvernementale afin que celle-ci assure le fonctionnement de la ligne téléphonique nationale d'urgence mise à la disposition des victimes de la traite. Au cours de l'exercice 2019, cette ligne a été utilisée 136 990 fois pour divers types d'échanges (appels téléphoniques, textos, courriels, discussions et consultations en ligne), ce qui a permis de détecter 11 852 cas supposés de traite et de fournir une assistance à 3 828 victimes potentielles et de les orienter vers les services compétents⁵³.

46. Le Département des transports et le Bureau des douanes et de la protection des frontières du Département de la sécurité du territoire dirigent la mise en œuvre de l'initiative dite « éclair bleu » (*Blue Lightning Initiative*), projet du Département de la sécurité du territoire visant à former le personnel des compagnies aériennes afin qu'il soit à même de repérer les trafiquants supposés et les victimes potentielles de la traite et alerte les forces de l'ordre fédérales, le cas échéant. À ce jour, plus de 100 000 employés du secteur de l'aviation ont reçu une formation dans le cadre de cette initiative, et des informations sur des cas susceptibles de justifier une intervention continuent d'être portées à la connaissance des forces de l'ordre⁵⁴.

47. Au cours de l'exercice 2019, la Direction de la citoyenneté et des services d'immigration du Département de la sécurité du territoire (USCIS) a approuvé 500 demandes de statut de non-immigrant soumises au nom de victimes de formes graves de traite, et il a agréé 491 demandes soumises au nom de membres de leur famille qui remplissaient les conditions requises.

48. Au cours des exercices 2018 et 2019, les Centres fédéraux de formation des forces de l'ordre du Département de la sécurité du territoire⁵⁵ ont formé plus de 5 500 membres des forces de l'ordre fédérales dans le cadre de leurs programmes de formation de base à la détection des indices de traite. Ces centres de formation ont élaboré un cours d'introduction d'une journée destiné au personnel des organismes fédéraux, des organes des États et des organes locaux et tribaux chargés de faire respecter la loi, dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des forces de l'ordre aux indices permettant de repérer les victimes de la traite⁵⁶.

49. Le Bureau des affaires indiennes du Département de l'intérieur a fourni des services à 13 tribus afin de détecter les cas de traite dans le Territoire indien et de combattre ce phénomène. Le Département du travail a soutenu plusieurs programmes de lutte contre le travail forcé, dont un projet financé à hauteur de 2 millions de dollars et échelonné sur quatre ans, qui vise à combattre le travail forcé et la traite des personnes dans la chaîne d'approvisionnement du cacao et d'autres secteurs au Ghana, ainsi qu'un nouveau projet financé à hauteur de 5 millions de dollars et échelonné sur quatre ans tendant à combattre le travail forcé et la traite des personnes sur les navires de pêche en Indonésie et aux Philippines. Le Département du travail a lancé en outre une application mobile et Web dénommée « *Comply Chain: Business Tools for Labor Compliance in Global Supply Chains* », qui permet aux entreprises et aux groupes industriels d'obtenir des conseils pratiques sur les moyens de détecter les risques de travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement, de réduire le nombre d'abus ou de jouer un rôle de médiateur⁵⁷. Les entreprises qui appliquent des procédures de contrôle sont moins susceptibles d'importer des marchandises fabriquées par de la main d'œuvre victime de travail forcé et d'enfreindre la législation interne.

50. En juin 2020, le Bureau du Département d'État chargé de la surveillance de la traite des personnes et de la lutte contre ce phénomène a publié son dernier rapport sur la traite, qui contient un aperçu complet des mesures prises par d'autres États dans le monde pour combattre ce fléau⁵⁸. Ce rapport est extrêmement précieux et permet aux États-Unis d'être informés des évolutions les plus récentes et d'orienter les stratégies qu'ils mettent en œuvre tant sur leur territoire qu'à l'étranger.

Éducation, formation et sensibilisation de la population aux droits de l'homme

Recommandations 73 et 74

51. L'obligation de respecter des droits de l'homme est inscrite dans la Constitution, les lois, les règlements et les politiques. De nombreux établissements d'enseignement proposent des cours sur les droits de l'homme et certains ont mis en place des centres spécialisés dans ce domaine. Les organisations professionnelles et d'autres organisations sont dotées de programmes de sensibilisation. Les membres des forces de l'ordre et le personnel des services de l'immigration chargé des contrôles d'identité reçoivent une formation sur l'interdiction de la discrimination et du profilage racial et ethnique. En 2019, la Division des droits civils du Département de la justice et le Bureau du Procureur des États-Unis ont organisé une table ronde consacrée à la question du harcèlement sexuel dans le cadre du logement, et le Service des relations avec les collectivités locales du Département de la justice collabore avec les collectivités locales afin de régler les litiges liés à la discrimination et à d'autres problèmes connexes.

D. Droits et mesures économiques, sociaux et culturels, questions autochtones et environnement

Questions autochtones et violence à l'égard des femmes autochtones

Recommandations 322, 323, 324, 326, 256 et 257

52. Les membres des communautés autochtones qui sont nés aux États-Unis ou qui ont été naturalisés ont la nationalité américaine et sont des résidents de l'État dans lequel ils vivent. Ceux qui sont également membres de tribus ou de villages reconnus par la législation fédérale ou par la législation de l'État dans lequel ils vivent⁵⁹ jouissent de droits supplémentaires consacrés par la législation en question et les lois de leur communauté.

53. Le Gouvernement fédéral est le principal responsable de l'exécution des programmes sociaux, qui prévoient toute une série de services dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale⁶⁰.

54. Les lois et politiques adoptées à l'échelon fédéral et au niveau des États prévoient que les tribus doivent être consultées sur toute une série de questions et de nombreuses rencontres sont organisées chaque année avec des chefs tribaux afin que ceux-ci puissent donner leur avis sur les activités et politiques qui ont des conséquences pour leur tribu ou leurs terres.

55. Le Gouvernement fédéral s'emploie activement à mettre fin aux actes de violence qui touchent de manière disproportionnée les communautés amérindiennes et les communautés autochtones de l'Alaska. Le 3 mai 2019, le Président Trump a proclamé le 3 mai Journée de sensibilisation aux disparitions et meurtres d'Amérindiens et d'autochtones de l'Alaska et il a annoncé que les organes fédéraux intensifieraient leurs efforts pour faire face à la criminalité violente dans le Territoire indien⁶¹. Les activités menées à cette fin visent notamment à améliorer la sécurité publique, offrir davantage de possibilités de formation aux forces de l'ordre du Territoire indien et les doter de ressources supplémentaires et des outils nécessaires, en leur garantissant l'accès aux bases de données.

56. Le 26 novembre 2019, le Président Trump a signé le décret portant création de l'équipe spéciale chargée des disparitions et des meurtres d'Amérindiens et d'autochtones de l'Alaska⁶². Ce décret est l'aboutissement d'un nombre considérable de discussions, dans le cadre desquelles des fonctionnaires de l'administration fédérale ont entendu des représentants du Territoire indien. Cette équipe spéciale est coprésidée par le Ministre de la justice, William Barr, et le Secrétaire à l'intérieur, David Bernhardt, et compte parmi ses membres le directeur du *Federal Bureau of Investigation* (FBI), le Secrétaire adjoint aux affaires indiennes du Département de l'intérieur, le directeur du Bureau de la violence à l'égard des femmes du Département de la justice, le directeur du Bureau des services judiciaires du Département de la justice, et le président du sous-comité des questions

autochtones du comité consultatif du Ministre de la justice et du commissaire de l'Autorité des autochtones d'Amérique, qui relève du Département de la santé et des services sociaux.

57. Dans le cadre de tous ces travaux, le Gouvernement fédéral consulte les tribus plusieurs fois par an sur les activités et politiques qui les concernent ou qui ont des incidences sur leurs terres tribales.

Sans-abrisme

Recommandation 310

58. Fondé sur la liberté des personnes et des marchés, le système économique des États-Unis, qui a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, représente un modèle pour d'autres nations. Les personnes qui vivent dans la pauvreté et qui ont des troubles mentaux ou comportementaux ou des problèmes de santé susceptibles de les mener au sans-abrisme ont accès à divers programmes sociaux soutenus par des familles, des communautés, des entreprises, des organisations à but non lucratif, dont des organisations religieuses, ainsi que par les organes fédéraux, les autorités des États et les autorités locales. Le Département du logement et de l'aménagement urbain, le Département de la santé et des services sociaux, le Département de l'éducation, le Département des anciens combattants et d'autres membres du Conseil interinstitutionnel du sans-abrisme ont collaboré étroitement avec les gouvernements des États et les autorités locales pour remédier aux problèmes personnels et sociaux qui conduisent au sans-abrisme. En avril 2020, le Conseil interinstitutionnel du sans-abrisme et les organismes partenaires ont lancé un projet relatif à l'élaboration d'un plan stratégique fédéral complet et actualisé visant à prévenir et éliminer le sans-abrisme à y mettre fin par une large mobilisation des parties prenantes et des prestataires directs.

59. Grâce aux appels à candidature pour le programme 2019 de prise en charge continue⁶³, le Département du logement et de l'aménagement urbain a pu améliorer la flexibilité des services locaux et renforcer la capacité des prestataires à aider efficacement les groupes vulnérables de sans-abri. Afin d'accroître l'autonomie de ces personnes, il a prévu de nouveaux aménagements permettant aux bénéficiaires de subventions de remplir les critères de participation aux services s'agissant notamment de la formation professionnelle, des soins de santé mentale, de l'obligation de suivre un traitement contre la dépendance aux substances psychoactives après l'octroi d'un logement durable⁶⁴.

60. D'après le Département du logement et de l'aménagement urbain, le nombre de sans-abri aux États-Unis a diminué de 11 % depuis 2010. Le nombre actuel d'anciens combattants devenus sans-abri a diminué de moitié par rapport à ce qu'il était en 2010⁶⁵.

61. Le Conseil interinstitutions chargé de la prévention du crime et de la réinsertion, organe fédéral relevant du Département de la justice, a soutenu les activités visant à prévenir la récidive et à préparer les individus à bien se réinsérer dans la société⁶⁶. Le Conseil interinstitutionnel du sans-abrisme a quant à lui publié, à l'intention des prestataires de services de réinsertion, des organes de l'administration pénitentiaire, des gouvernements des États et des autorités locales, des lignes directrices pour l'élimination des obstacles empêchant les sans-abri qui ont un casier judiciaire d'avoir accès à un logement et aux services dont ils ont besoin⁶⁷.

Soins de santé et éducation

Recommandations 124, 265, 309, 311 à 317, 319 et 327

62. La question de savoir comment garantir l'accès de tous à des soins de santé abordables et de qualité fait l'objet de vastes débats aux États-Unis. Le programme de dotation globale des services de santé maternelle et infantile (titre V de la loi sur la sécurité sociale) du Département de la santé et des services sociaux vise à améliorer les résultats dans le domaine de la santé maternelle, en particulier les taux de morbidité grave et de mortalité maternelle⁶⁸. Les données de mesure des performances dans l'ensemble du pays et dans chacun des États peuvent être consultées sur le site Web du système d'information du titre V. En 2019, le Département de la santé et des services sociaux a alloué 351 millions de

dollars aux activités de soutien aux familles menées dans le cadre du programme de visites à domicile en faveur des mères, des nourrissons et des jeunes enfants, qui est mis en œuvre dans près d'un tiers des comtés du pays⁶⁹. Les États et les territoires peuvent adapter ce programme aux besoins particuliers de leur population, en accordant la priorité aux groupes qui sont exposés à plusieurs risques à la fois, dont les risques de naissance prématurée, d'insuffisance pondérale à la naissance et de mortalité infantile. Les conclusions d'une évaluation du programme réalisée à l'aide de plusieurs paramètres ont montré que les services de visite à domicile avaient été bénéfiques pour les familles et pouvaient améliorer la santé maternelle. Le Département de la santé et des services sociaux soutient en outre des subventions destinées à l'élaboration d'un programme de visites à domicile destiné aux mères, aux nourrissons et aux jeunes enfants autochtones⁷⁰. Des évaluations sont en cours et une date de publication des résultats doit être communiquée prochainement.

63. La loi de 2018 sur la prévention des décès maternels (*Preventing Maternal Deaths Act*)⁷¹, qui porte approbation et modification de l'initiative pour une maternité sans risque, prévoit de généraliser l'application de cette initiative dans les Centres de contrôle et de prévention des maladies du Département de la santé et des services sociaux, notamment en autorisant l'allocation d'aides aux comités des États et des tribus chargés du suivi de la mortalité maternelle. En outre, cette loi charge le Département d'allouer des ressources aux États afin de mieux surveiller et analyser le phénomène des décès maternels, de mettre en place des comités d'examen de la mortalité maternelle et de veiller à ce que les départements de la santé des États se dotent de programmes tendant à informer les prestataires de soins de santé des conclusions des comités de suivi. Les Centres de contrôle et de prévention des maladies allouent actuellement des fonds à 25 États en vue de mener une enquête sur la mortalité maternelle dans l'ensemble du pays⁷².

64. Les États-Unis demeurent attachés au principe de l'égalité des chances dans l'éducation et sont déterminés à aider les élèves pendant leur parcours scolaire et professionnel, en collaboration avec les États et les collectivités. En 2015, le Congrès a adopté la loi sur la promotion de la réussite scolaire pour tous (*Every Student Succeeds Act*), qui porte révision et reconduction de la loi relative à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire (*Elementary and Secondary Education Act*)⁷³. Cette loi prévoit de soutenir les États et les collectivités locales par la mise en œuvre de programmes locaux novateurs et fondés sur des données probantes, par l'organisation d'activités et l'offre d'un appui aux écoles et aux élèves qui ont le plus besoin d'aide, et par le maintien de mesures de protection en faveur des élèves en situation précaire, des enfants handicapés, des élèves non anglophones et d'autres élèves vulnérables⁷⁴. Conformément au principe de l'égalité en matière d'accès à l'éducation, auquel les États-Unis sont attachés, il est illégal de refuser l'accès à l'enseignement primaire et secondaire à un enfant en raison de son statut réel ou supposé au regard de la législation sur l'immigration⁷⁵.

65. Les châtiments corporels sont réglementés par les lois adoptées par les États. En 2019, afin que les parents et les éducateurs puissent disposer d'un outil leur permettant de créer et de préserver un cadre d'apprentissage sûr et constructif, le Département de l'éducation a publié à l'intention des parents d'élèves et des éducateurs un guide sur les ressources propres à améliorer le climat scolaire⁷⁶. En outre, le Département de l'éducation a créé deux centres qui offrent une assistance gratuite aux États, aux districts scolaires, aux écoles, aux établissements d'enseignement supérieur et aux communautés et qui mettent à leur disposition des ressources permettant d'améliorer le climat scolaire, à savoir : 1) le Centre national pour des cadres scolaires sûrs et propices à l'apprentissage, et 2) le Centre d'assistance technique en matière d'interventions et d'activités encourageant l'adoption d'une attitude positive dans le cadre scolaire.

Femmes et santé

Recommandations 100 et 164

66. En tant que plus grand donateur bilatéral au monde des programmes de santé internationaux, les États-Unis se sont engagés à soutenir les programmes de santé dans le monde entier, y compris les services vitaux et les activités tendant à promouvoir l'épanouissement des femmes et des enfants, en particulier dans les pays où les besoins sont

les plus pressants dans ce domaine. Les États-Unis demeurent déterminés à œuvrer en faveur de la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et à allouer des ressources et apporter un soutien aux survivantes et survivants afin que ces personnes parviennent à surmonter les traumatismes qu'elles ont vécus et faire face à la stigmatisation dont elles font l'objet, le but étant de les aider à se remettre de ces expériences et de resouder les communautés auxquelles elles appartiennent. Comme les États-Unis l'ont maintes fois rappelé, le droit international ne prévoit pas de « droit à l'avortement », qu'on désigne celui-ci par cette expression ou par d'autres termes tels que « santé sexuelle et procréative ». Comme le Président Trump l'a déclaré, les États-Unis sont fermement déterminés à protéger le don précieux de la vie à chacune des étapes de l'existence, de la conception à la mort naturelle⁷⁷. Ils sont attachés au droit souverain des nations de légiférer afin de protéger les enfants à naître et rejettent toute interprétation du droit international des droits de l'homme selon laquelle tous les États seraient tenus de garantir l'accès à l'avortement⁷⁸. Comme l'a déclaré le président Trump, tout être humain – qu'il soit né ou à naître, ou qu'il soit pauvre, déprimé, handicapé, infirme ou âgé – a une valeur intrinsèque⁷⁹.

Égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail

Recommandations 112, 114, 115, 116 et 117

67. Les États-Unis encouragent l'adoption d'une approche non discriminatoire, inclusive et intégrée du travail propre à assurer le respect de la dignité humaine de toutes les femmes et de tous les hommes. Ils s'emploient à soutenir et stimuler les initiatives visant à renforcer le respect de la dignité inhérente des femmes et des hommes, à faire progresser l'égalité hommes-femmes et à promouvoir et protéger les droits pertinents.

68. La discrimination salariale fondée sur le sexe est interdite par la loi de 1963 sur l'égalité des salaires (*Equal Pay Act*, 29 U.S. Code, par. 206 d) et du titre VII de la loi de 1964 sur les droits civils (*Civil Rights Act*), telle qu'elle a été modifiée⁸⁰. La stratégie en matière de sécurité nationale fait clairement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le monde une composante essentielle de la sécurité nationale et une priorité des États-Unis. Le Gouvernement est convaincu qu'investir dans l'autonomisation financière des femmes a des retombées positives sur la vie des femmes, des hommes, des familles et des collectivités, et qu'il s'agit d'une composante cruciale de son approche de la sécurité nationale⁸¹.

69. La législation interne autorise les employeurs du secteur privé à accorder un congé de maternité payé, mais elle ne les oblige pas à le faire. Conformément à la loi sur les congés pour raisons familiales et les congés maladie (*Family and Medical Leave Act*)⁸², les employés qui remplissent les conditions requises ont droit à 12 semaines de congé non rémunéré par année, avec garantie de maintien de l'emploi, ce qui leur permet de s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté ou placé dans leur famille⁸³. Le 20 décembre 2019, le Président Trump a promulgué la loi relative aux congés payés des employés de l'administration fédérale (*Federal Employee Paid Leave Act*), en vertu de laquelle plus de 2 millions de fonctionnaires de l'administration fédérale pourront prendre jusqu'à 12 semaines de congé parental payé⁸⁴. Cette nouvelle loi s'appliquera aux congés pris à l'occasion des naissances ou des adoptions ou placements familiaux qui auront lieu le 1^{er} octobre 2020 ou après cette date.

Protection des travailleurs migrants

Recommandations 263, 331 à 333 et 338

70. Aux États-Unis, les travailleurs agricoles étrangers sont protégés par la loi de 1983 relative à la protection des migrants et des travailleurs agricoles saisonniers (*Migrant and Seasonal Agricultural Worker Protection Act*)⁸⁵. Cette loi impose aux employeurs l'obligation de divulguer les conditions d'emploi ou de les communiquer sur demande et de les respecter, de confirmer que les contrats de travail agricole ont été enregistrés et approuvés par le Département du travail, de rémunérer tous les travailleurs à la date fixée pour le paiement de leur salaire et de leur fournir des relevés détaillés des émoluments et des déductions, et d'afficher sur le lieu de travail une copie de la législation relative à la

protection des travailleurs. Cette loi dispose en outre que le logement et le transport des travailleurs doivent répondre aux normes fédérales ou aux normes de l'État concerné, ou les deux⁸⁶. Depuis 1966, les dispositions de la loi relative aux normes de travail équitables (*Fair Labor Standards Act*) concernant le salaire minimum et la tenue des comptes (exception faite des dispositions relatives au paiement des heures supplémentaires) s'appliquent à la plupart des travailleurs et des employeurs du secteur agricole⁸⁷.

Protection de l'environnement

Recommandations 341 à 343

71. Les États-Unis et chacun des cinquante États qui les composent sont dotés de politiques rigoureuses en matière de protection de l'environnement. La législation fédérale et les lois des États prévoient la création de mécanismes d'application tant publics que privés et des recours utiles sont ouverts aux personnes qui s'estiment victimes de violation. Les États-Unis défendent une approche consistant à trouver un équilibre entre la sécurité énergétique, le développement économique et la protection de l'environnement⁸⁸ et ils demeurent un chef de file au niveau mondial en matière de réduction de la pollution traditionnelle et des émissions des gaz à effet de serre, tout en continuant de soutenir leur développement économique.

E. Sécurité nationale et questions diverses

Migrants en détention

Recommandations 252 à 254, 306, 329, 330, 332, 333 et 338 à 340

72. Le Gouvernement fédéral utilise un large éventail de ressources visant à garantir la sécurité des enfants étrangers dans le cadre de leur prise en charge. Lorsque des enfants étrangers sont placés sous la responsabilité de l'État, les autorités concernées veillent à ce qu'ils soient traités d'une manière respectueuse et propre à garantir leur sécurité. Conformément à la loi de 2008 portant reconduction de la loi relative à la protection des victimes de la traite, les enfants étrangers non accompagnés relevant de la responsabilité du Département de la sécurité du territoire sont généralement confiés par la suite au Département de la santé et des services sociaux.

73. Ces dernières années, les États-Unis ont connu une crise humanitaire et sécuritaire provoquée par l'augmentation considérable du nombre d'étrangers, dont des enfants non accompagnés, appréhendés le long de la frontière des États-Unis avec le Mexique ou à proximité de celle-ci. La majorité de ces personnes viennent du Guatemala, du Honduras et d'El Salvador, où la situation économique précaire et la généralisation de la violence constituent d'importants facteurs d'attraction à l'émigration, mais ne peuvent pas être considérés comme des motifs d'octroi de l'asile ou d'une protection au regard de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ou de la législation interne relative à son application. Parallèlement, certaines lois, décisions judiciaires et politiques internes – dont la loi portant reconduction de la loi relative à la protection des victimes de la traite – agissent comme autant de facteurs d'attraction.

74. En raison de cette crise, depuis 2012, le Département de la sécurité du territoire confie de plus en plus de mineurs étrangers non accompagnés au Département de la santé et des services sociaux. Le nombre de mineurs non accompagnés placés sous la responsabilité de cet organe a considérablement augmenté depuis l'exercice 2012, passant de 13 625 en 2012, à 24 668 en 2013, à 57 496 en 2014, à 33 726 en 2015, à 59 170 en 2016, à 40 810 en 2017, à 49 100 en 2018 et enfin 52 000 en 2019 (les années indiquées sont des années fiscales).

75. Pour faire face à cette crise, le 1^{er} juillet 2019, les États-Unis ont adopté la loi relative aux crédits supplémentaires d'urgence destinés à l'aide humanitaire et au maintien de la sécurité à la frontière sud (*Emergency Supplemental Appropriations for Humanitarian Assistance and Security at the Southern Border Act*)⁸⁹, qui prévoit l'allocation de 4,5 milliards de dollars aux activités d'aide humanitaire et de maintien de la sécurité à la

frontière sud des États-Unis. En outre, le Gouvernement a proposé que des modifications soient apportées à la législation afin de s'attaquer aux facteurs d'attraction et il a fait usage des pouvoirs que lui confère la loi pour les neutraliser⁹⁰.

Camp de détention de Guantanamo Bay

Recommandations 239, 240, 242, 244, 246, 249 et 251

76. Le décret 13823 du 18 janvier 2018 relatif à la protection des États-Unis par la détention légale des terroristes (*Protecting America through Lawful Detention of Terrorists*) prévoit que les opérations de détention menées à la base navale de Guantanamo Bay se poursuivent conformément à la législation interne et au droit international applicables. Les États-Unis ne prévoient pas de fermer les centres de détention de Guantanamo Bay.

77. Actuellement, 40 individus se trouvent dans les centres de détention administrés par les États-Unis à Guantanamo Bay. Depuis 2015, 68 détenus ont été transférés de Guantanamo Bay vers les pays ci-après : Cap-Vert, Émirats arabes unis, Ghana, Italie, Koweït, Mauritanie, Monténégro, Oman, Royaume d'Arabie saoudite, Sénégal et Serbie.

78. Les individus placés à Guantanamo sont détenus et traités avec humanité et conformément au droit applicable. Toutes les opérations militaires de détention des États-Unis, y compris celles menées à Guantanamo Bay, sont conformes au droit international et à la législation interne applicable, et les États-Unis prennent très au sérieux la responsabilité qui leur incombe de veiller à ce que les personnes détenues à Guantanamo Bay soient traitées avec humanité et ne subissent pas d'atteintes à leur intégrité physique.

Torture

Recommandations 203, 210 à 212, 217, 247, 248, 283, 284, 286, 288 et 290

79. La législation fédérale et les lois des États interdisent la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et les actes délictueux connexes. Le huitième amendement à la Constitution des États-Unis interdit les peines cruelles et inusitées infligées aux personnes reconnues coupables d'infractions. L'expression « peines cruelles et inusitées » recouvre les châtiments barbares et inhumains, les châtiments contraires à la dignité humaine et les châtiments visant à infliger une douleur physique, dont la torture⁹¹. Les dispositions des cinquième et quatorzième amendements relatives aux garanties d'une procédure régulière interdisent notamment tout acte perpétré par un agent de l'État qui « choque la conscience », dont la torture et les traitements cruels⁹², ainsi que le fait de punir un individu sans l'avoir préalablement déclaré coupable conformément aux normes appropriées. Ces dispositions interdisent également l'emploi délibéré et objectivement déraisonnable de la force contre les détenus en attente de jugement⁹³. Le quatorzième amendement prévoit que ces deux amendements sont applicables aux actes des agents de l'État⁹⁴.

80. À l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention contre la torture, les États-Unis ont adopté la loi portant application de la Convention contre la torture (*Torture Convention Implementation Act*, 18 U.S. Code, par. 2340A), qui vise à aider les autorités compétentes à remplir les obligations incombant aux États-Unis en vertu de l'article 5 de la Convention contre la torture. Cette loi dispose que toute personne qui commet, tente de commettre ou conspire en vue de commettre des actes de torture hors du territoire des États-Unis (au sens de la loi en question) est passible de poursuites pénales fédérales si l'auteur présumé est un national ou si l'auteur présumé se trouve sur le territoire des États-Unis, quelle que soit sa nationalité ou celle de la victime.

81. S'agissant des commissions militaires chargées de juger les combattants illégaux étrangers, la loi de 2009 relative aux commissions militaires (*Military Commissions Act*) établit la compétence des commissions militaires à connaître de la torture et des traitements cruels ou inhumains⁹⁵. Cette loi dispose en outre que toute déclaration obtenue par la torture ou au moyen de traitements cruels, inhumains ou dégradants tels que définis par la loi de 2005 relative au traitement des détenus (*Detainee Treatment Act*) ne peut être invoquée

comme élément de preuve dans une procédure devant une commission militaire, si ce n'est contre la personne accusée de torture ou de mauvais traitements pour établir qu'une telle déclaration a été faite⁹⁶. Cette interdiction est également énoncée dans la règle 304 (par. a) 1)) du Règlement d'administration de la preuve des commissions militaires (*Military Commission Rules of Evidence*).

82. Conformément à leurs obligations internationales et au droit interne, les États-Unis ont mené et continueront de mener des enquêtes approfondies et indépendantes sur les allégations crédibles de torture et de poursuivre les auteurs présumés.

Vie privée

Recommandations 293, 294, 295, 296 à 299, 304, 305 et 307

83. Les États-Unis recueillent, conservent, utilisent et diffusent des informations conformément à la Constitution, à la législation et à la réglementation internes ainsi qu'aux politiques nationales, dans le respect des obligations internationales applicables. La directive présidentielle 28, qui s'applique aux activités d'interception des transmissions, prévoit que toutes les personnes doivent être traitées avec dignité et respect, indépendamment de leur nationalité ou de leur lieu de résidence, et que tous les individus ont droit à ce que la confidentialité de leurs données personnelles soit respectée⁹⁷. Une surveillance est assurée à divers niveaux par plusieurs acteurs différents, dont les responsables de la confidentialité participant aux opérations des institutions, les comités du Congrès et les bureaux de l'Inspecteur général, sans oublier les organismes de surveillance indépendants tels que le Conseil de surveillance du respect de la vie privée et des libertés civiles (*Privacy and Civil Liberties Oversight Board*). Cet organisme indépendant, qui relève de l'exécutif, a été créé par la loi de 2007 portant application des recommandations de la Commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre (*Implementing Recommendations of the 9/11 Commission Act*) et est chargé de veiller à ce que les activités menées par le Gouvernement fédéral pour prévenir le terrorisme tiennent compte de la nécessité de protéger le droit à la vie privée et les libertés civiles⁹⁸.

84. Le système de surveillance du renseignement étranger est robuste et transparent et comprend des organes exécutifs, législatifs et judiciaires. Les activités du Gouvernement qui concernent le renseignement étranger sont menées conformément aux dispositions applicables de la législation⁹⁹.

85. En janvier 2017, le Bureau de la vie privée et des libertés civiles de la *Central Intelligence Agency* (CIA) a publié une version révisée des directives du Ministre de la justice concernant le décret 12333 afin de garantir que la CIA continue de traiter adéquatement l'information à l'ère du numérique¹⁰⁰. Le but de cette révision était d'assurer que ces directives tiennent dûment compte de la nécessité de protéger la vie privée et les libertés civiles dans le cadre des activités de renseignement que la CIA est habilitée à mener, et de les compléter, notamment en y incorporant des dispositions relatives à la protection des données non évaluées, aux restrictions applicables aux demandes d'informations, aux critères spécifiques relatifs au traitement des communications électroniques et d'autres informations sensibles, au respect des normes et à la surveillance. Le Bureau de la vie privée et des libertés civiles mène des enquêtes pour s'assurer que la loi sur la protection de la vie privée et d'autres normes se rapportant à la protection des données personnelles contre l'utilisation, la consultation ou la divulgation non autorisées de ces informations soient respectées. Toute personne qui s'estime victime de violation des libertés civiles commise dans le cadre de l'exécution des programmes et des opérations de la CIA peut porter plainte¹⁰¹.

86. Les questions de vie privée et de liberté numérique soulevées par le comportement d'acteurs non étatiques tels que Google et Facebook sont réglées par les organes judiciaires et réglementaires, dont le Département de la justice, la Commission fédérale du commerce, les *Attorneys General* des États et les mécanismes de règlement des litiges privés. Certains États ont adopté ou envisagent d'adopter des lois sur la protection de la vie privée, et la Commission fédérale du commerce publie des comptes rendus annuels sur ses activités de surveillance de la protection de la vie privée et du respect de la sécurité des données par les acteurs non étatiques¹⁰².

Violence sexuelle dans l'armée

Recommandations 258 et 289

87. Les États-Unis se sont engagés à prévenir la violence sexuelle. Ils publient un rapport annuel rendant compte de l'application des programmes et des initiatives du Département de la défense visant à combattre la violence sexuelle dans l'armée, qui prévoient des mesures visant à prévenir les agressions sexuelles, à promouvoir la sensibilisation et l'assistance aux victimes et à lutter contre les représailles liées aux agressions sexuelles¹⁰³.

88. D'après le rapport 2018 sur les agressions sexuelles dans l'armée¹⁰⁴, qui a été publié en avril 2019 par le Département de la défense, 20 500 soldats¹⁰⁵ ont été victimes d'agression sexuelle en 2018. Au cours de la dernière décennie, les taux de signalement de ce type d'acte ont quadruplé, ce qui a permis au Département d'orienter davantage de victimes vers des soins et des services de réadaptation.

89. En avril 2019, le Département de la défense a créé l'Équipe spéciale chargée de la responsabilisation et des enquêtes sur les agressions sexuelles, qui a pour mission de définir, d'évaluer et de recommander des interventions immédiates et efficaces visant à améliorer le processus de responsabilisation et à faire en sorte que les victimes et les auteurs présumés bénéficient des garanties d'une procédure régulière. L'Équipe spéciale a publié une liste complète de recommandations – la première du genre – afin d'aider les hauts responsables de l'armée à améliorer l'assistance aux victimes et à garantir que les auteurs présumés bénéficient d'un soutien juste et équitable¹⁰⁶.

90. En avril 2019, afin de combattre ce phénomène encore plus efficacement, le Département de la défense a publié un plan de prévention prévoyant de coordonner les efforts pour optimiser le système de prévention du Département par des activités ciblant spécialement les jeunes recrues et d'autres militaires particulièrement vulnérables¹⁰⁷. En outre, le Département s'est engagé à former les superviseurs des jeunes recrues afin de promouvoir davantage les comportements respectueux sur le lieu de travail. Le Secrétaire à la défense s'est engagé à rendre justice aux victimes d'agressions sexuelles et ne ménage aucun effort pour éliminer le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles dans l'armée. À cette fin, il a demandé au Département de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de l'Équipe spéciale chargée de la responsabilisation et des enquêtes sur les agressions sexuelles, de mettre au point de nouveaux outils d'évaluation, de lancer un nouveau programme pour arrêter les délinquants en série et d'exécuter le plan de prévention des agressions sexuelles du Département de la défense¹⁰⁸.

Politiques migratoires et traitement réservé aux migrants adultes et aux migrants mineurs

Recommandations 252 à 254, 306, 329, 330, 332, 333, 339 et 340

91. Conformément à leur législation, leurs politiques et leurs obligations internationales, les États-Unis jouissent du droit souverain de priver de liberté les étrangers qui violent leur législation, qui représentent un danger public ou qui risquent de prendre la fuite et ce, afin de préserver la sécurité publique et d'assurer le respect des procédures d'immigration. Les organes du Département de la sécurité du territoire qui assument la responsabilité première de l'application de la législation relative à l'immigration sont le Service de l'immigration et des douanes, la patrouille de police des douanes et des frontières et la Direction de la citoyenneté et des services d'immigration. La patrouille de police des douanes et des frontières applique la législation sur l'immigration aux points d'entrée sur le territoire et entre ceux-ci. Le Service de l'immigration et des douanes est chargé de l'application de la législation sur le plan interne et des opérations de détention et d'expulsion. La Direction de la citoyenneté et des services d'immigration se prononce sur les demandes de permis de séjour et de naturalisation et les recours pertinents. Conformément à la loi de 2008 portant reconduction de la loi relative à la protection des victimes de la traite, les enfants étrangers non accompagnés placés sous la responsabilité du Département de la sécurité du territoire sont généralement confiés par la suite au Département de la santé et des services sociaux. Comme indiqué précédemment, les États-Unis ont connu une situation de crise le long de

leur frontière sud en raison de l'augmentation de l'immigration clandestine en 2019 et ils ont examiné plusieurs moyens de faire face à ce phénomène. Les étrangers sous le coup d'une mesure d'expulsion bénéficient de garanties procédurales.

92. Les États-Unis limitent la collecte de données aux informations fournies dans une demande de visa en vue de la délivrance d'un visa. Les questions posées dans le cadre de la procédure pertinente ont pour but de recueillir des informations permettant de déterminer si l'auteur de la demande remplit les conditions fixées par la législation interne pour obtenir un visa. Conformément à cette législation, les informations reçues des particuliers dans le cadre de la procédure de demande de visa sont considérées comme confidentielles et, à de rares exceptions près, elles ne peuvent être utilisées que pour l'élaboration, la modification, l'administration ou l'application des lois sur l'immigration, la nationalité et d'autres lois.

IV. Conclusion

93. Les États-Unis ont été fondés sur la base d'un engagement inébranlable en faveur des droits inaliénables de tout individu, et leur cadre juridique et politique continue de prévoir des garanties solides relatives aux droits de l'homme. Ils sont impatients de nouer un dialogue constructif avec d'autres États et avec la société civile car ils souhaitent améliorer et renforcer leur engagement de longue date en faveur de la responsabilisation des particuliers et des institutions en cas de violation des droits de l'homme. Ils sont solidement attachés à la cause de la démocratie et de la liberté humaine et comptent le rester. À cette fin, ils continueront de plaider en faveur des réformes qui doivent être entreprises pour garantir l'intégrité, la légitimité et la responsabilité du Conseil des droits de l'homme. Enfin, ils accueillent avec satisfaction l'occasion qui leur est offerte de dialoguer avec toutes les nations qui partagent leur détermination à promouvoir et protéger les droits de l'homme, et ils le feront dans les diverses enceintes existantes.

Notes

- ¹ See James Madison, writing as "Publius," in *The Federalist No. 51*, "The Structure of the Government Must Furnish the Proper Checks and Balances Between the Different Departments." (February 8, 1788), available at <https://www.ourdocuments.gov/doc.php?flash=true&doc=10&page=transcript>.
- ² See Jeffrey S. Sutton, *51 Imperfect Solutions: States and the Making of American Constitutional Law* (Oxford University Press, 2018).
- ³ U.S. Constitution, Amendments IX and X (1791), available at <https://www.archives.gov/founding-docs/constitution-transcript>.
- ⁴ See Madison, writing as "Publius," *The Federalist No. 51*.
- ⁵ This report addresses recommendations even where they do not necessarily reflect U.S. international human rights obligations. Some recommendations urge us to achieve an ideal, some express a different view of human flourishing than we hold, and others request actions not entirely within the power of our federal government. We have supported recommendations when we share the ideals on which they are based, and when we are making serious efforts to achieve their goals and intend to continue to do so. We have also supported recommendations regarding actions we are already taking or have taken and continue taking, as they support our own efforts to address difficult issues. The Executive Branch of the United States Government has no authority under the United States Constitution to make commitments regarding the outcomes of state or federal judicial proceedings, or of the legislative process in Congress or the State legislatures. Where recommendations we supported in whole or in part rested upon inaccurate assumptions, assertions, or factual predicates, we respectfully noted the inaccuracies, looked past the rhetoric of the recommendation and focused on the proposed action or objective.
- ⁶ The United States Constitution provides that "all Treaties made, or which shall be made, under the Authority of the United States, shall be the supreme Law of the Land; and the Judges in every State shall be bound thereby, any Thing in the Constitution or Laws of any state to the Contrary notwithstanding." U.S. Constitution, Art. VI, available at <https://www.archives.gov/founding-docs/constitution-transcript>.
- ⁷ Those treaties are: the International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR); the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (CERD); the Convention

against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CAT); and two optional protocols to the Convention on the Rights of the Child (CRC). President Obama submitted The Convention on the Rights of Persons with Disabilities to the Senate on May 17, 2012; President Clinton submitted ILO Convention (No. 111) to the Senate on May 18, 1998; and President Carter submitted The Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women to the Senate on November 12, 1980.

- ⁸ While neither the Convention on the Protection of Children and Cooperation in Respect of Intercountry Adoption, nor the Convention on Transnational Organized Crime are human rights instruments, both provide important structural protections for vulnerable persons and communities.
- ⁹ The United States has not signed other treaties referenced in the recommendations, including the International Convention on the Protection of the Rights of all Migrant Workers and Members of their Families, and the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.
- ¹⁰ These recommendations propose that the United States create a “national human rights institution” and various “national plans” to advance the cause of human rights. The United States rejects these suggestions because “planning” is no substitute for remedial action.
- ¹¹ See, e.g., Equal Employment Opportunity Commission, Press Release “Fiscal Year 2019 Enforcement and Litigation Data” (January 24, 2020) at <https://www.eeoc.gov/eeoc/newsroom/release/1-24-20.cfm> (reporting detailed breakdowns for 72,675 charges of workplace discrimination).
- ¹² On July 16, 2020, the Commission released a draft report of its work. See <https://www.state.gov/draft-report-of-the-commission-on-unalienable-rights/>. For further information about the Commission, including meeting minutes and video recordings of its public hearings, see <https://www.state.gov/commission-on-unalienable-rights>.
- ¹³ <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/executive-order-safe-policing-safe-communities/>
- ¹⁴ See, e.g., 42 U.S.C. §1983, available at <https://www.govinfo.gov/content/pkg/USCODE-2009-title42/pdf/USCODE-2009-title42-chap21-subchapI-sec1983.pdf> (creating federal cause of action for violation of constitutional rights). Literally hundreds of reported cases in state and federal courts attest to the availability of a remedy should a person claim to be a victim of either racial profiling or the use of excessive force; see also 18 U.S.C. §§ 242 (criminal statute punishing willful deprivation of rights by someone acting under color of law) and 241 (criminal statute punishing conspiracies to deprive individuals of constitutional or federally protected rights, including conspiracies by persons acting under color of law), available at <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2011-title18/pdf/USCODE-2011-title18-partI-chap13.pdf>
- ¹⁵ See, e.g., U.S. Department of Justice, Guidance for Federal Law Enforcement Agencies Regarding the Use of Race, Ethnicity, Gender, National Origin, Religion, Sexual Orientation, or Gender Identity (December 2014) at <https://www.justice.gov/sites/default/files/ag/pages/attachments/2014/12/08/use-of-race-policy.pdf>
- ¹⁶ Arkansas Code § 12-12-1401 (2020) (“As used in this subchapter, ‘racial profiling’ means the practice of a law enforcement officer’s relying to any degree on race, ethnicity, national origin, or religion in selecting which individuals to subject to routine investigatory activities or in deciding upon the scope and substance of law enforcement activity following the initial routine investigatory activity.”).
- ¹⁷ See <http://dhsconnect.dhs.gov/offices/CRCL>
- ¹⁸ See, e.g., 42 U.S.C. §1983, available at <https://www.govinfo.gov/content/pkg/USCODE-2009-title42/pdf/USCODE-2009-title42-chap21-subchapI-sec1983.pdf> (creating federal cause of action for violation of constitutional rights) and literally hundreds of reported cases in state and federal courts attest to the availability of a remedy should a person claim to be a victim of either racial profiling or the use of excessive force.
- ¹⁹ The Department website also features a video on this topic; see <https://travel.state.gov/content/travel/en/consularnotification/consular-notification-streaming-video.html>. Pocket cards are also provided to law enforcement officers, and State Department experts travel throughout the United States to provide training concerning consular notification and access to federal, state, and local law enforcement, corrections and criminal justice officials.
- ²⁰ See, e.g., Equal Credit Opportunity Act, 15 U.S.C. §§ 1691, et seq., available at <https://www.govinfo.gov/app/details/USCODE-2011-title15/USCODE-2011-title15-chap41-subchapIV-sec1691>

- ²¹ See, e.g., Connecticut General Statutes §§53a-179a (making inciting injury to person or property a Class C felony); Nevada Revised Statutes § 203.040 (“Publishing matter inciting breach of peace or other crime”).
- ²² See 18 U.S.C. §1875 (forbidding interstate “communication containing any threat” to injure the person, property or reputation of another). See also, e.g., California Penal Code §422 (threat to commit a crime).
- ²³ See, e.g., Indiana Code §35-45-2-1 (defining “intimidation” as a felony); Massachusetts Statutes §43A (criminal harassment).
- ²⁴ See, e.g., 18 U.S.C. §249 (“Hate crime acts”), available at <https://www.govinfo.gov/content/pkg/USCODE-2011-title18/pdf/USCODE-2011-title18-partI-chap13-sec249.pdf>; California Penal Code §422.86 (“Sentencing Goals”); § N.Y. Penal Law §§ 485.05 (Hate Crimes).
- ²⁵ See U.S. Department of Justice, “Hate Crimes Examples” at: <https://www.justice.gov/hatecrimes/hate-crimes-case-examples> (accessed April 16, 2020). Since January 2017, DOJ has indicted more than 65 defendants alleged to have been involved in committing hate crimes and has obtained convictions of more than 50 defendants involved in committing hate crimes.
- ²⁶ State and federal laws against discrimination apply in many contexts: employment, housing, credit, access to public places and facilities and to public accommodations, access to healthcare and equal educational opportunities, and access to programs that receive federal assistance.
- ²⁷ Other agencies include the Department of Labor (DOL), the Department of Housing and Urban Development (HUD), the Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), the Department of Health and Human Services (HHS), the Department of Education (ED), and the Department of Homeland Security (DHS).
- ²⁸ Executive Order 13798 (May 4, 2017), available at <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-executive-order-promoting-free-speech-religious-liberty/>
- ²⁹ See <https://www.justice.gov/opa/press-release/file/1001891/download>
- ³⁰ For example, DOJ has supported students declared ineligible for scholarships because they attend religious schools and a baker’s right to operate his business in accordance with his religious beliefs, and a Native American group’s right to conduct religious ceremonies on its ancestral land. DOJ’s Place to Worship Initiative, launched on June 13, 2018, has increased enforcement of a federal law that protects places of worship and other religious uses of property from unjustifiable burdens and discrimination by local governments. For more, see <https://www.justice.gov/crt/place-worship-initiative> and <https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-celebrates-strong-support-religious-freedom-one-year-mark-place-worship>
- ³¹ Recent cases recognizing protections against religious discrimination include *Holt v. Hobbs*, (574 U.S. 353 (2015)), which struck down a prison policy prohibiting inmates from growing beards in accordance with religious beliefs; and *EEOC v. Abercrombie & Fitch Stores*, 575 U.S. 768 (2015), which held that a plaintiff need not prove that an employer had actual knowledge of the plaintiff’s need for a religious accommodation.
- ³² See <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/executive-order-advancing-international-religious-freedom/>
- ³³ See <https://share.america.gov/u-s-launches-international-religious-freedom-alliance/>
- ³⁴ 18 U.S.C. §794, available at <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2011-title18/pdf/USCODE-2011-title18-partI-chap37-sec794.pdf>
- ³⁵ See, e.g., 28 C.F.R. §§ 1.1-1.10 at <https://ecfr.io/Title-28/pt28.1.1> (federal); Texas Board of Pardons and Paroles at https://www.tdcj.texas.gov/bpp/exec_clem/exec_clem.html
- ³⁶ The Nebraska State Legislature voted to abolish the death penalty in 2015, but it was reinstated in a statewide vote of the people in November 2016. See Revised Official Report of the Board of State, p. 60 at <https://sos.nebraska.gov/sites/sos.nebraska.gov/files/doc/elections/2016/2016-canvass-book.pdf>
- ³⁷ In July 2019, the U.S. Attorney General directed the Federal Bureau of Prisons to resume federal executions. See **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** On April 7, 2020, a three-judge panel of the United States Court of Appeals for the District of Columbia Circuit rejected the prisoners’ claim that the Attorney General’s order violated the federal Death Penalty Act, 18 U.S.C. § 3596(a), and on June 29, 2020, the Supreme Court of the United States declined to hear their appeal.
- ³⁸ Formerly known as the Incarcerated Reenter Society Transformed Safely Transitioning Every Person Act.

- ³⁹ The Act includes reforms of the federal prison system to better promote reentry for federal prisoners; changes to mandatory minimum sentences for certain drug offenses; retroactive application of the Fair Sentencing Act of 2010; and expanded authority for courts to sentence low-level, nonviolent drug offenders to less than the mandatory minimum that would otherwise apply. For more, see <https://www.bop.gov/inmates/fsa/overview.jsp>
- ⁴⁰ President Donald J. Trump's State of the Union Address (Feb. 5, 2019), available at <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/president-donald-j-trumps-state-union-address-2/>. One example of efforts to aid reentry is the Department of Education's Second Chance Pell Experimental Sites Initiative, which provides need-based Pell grant financial aid to individuals in state and federal prisons. By 2018-2019, more than 10,000 students had received Federal Pell Grant funds from educational institutions participating in this initiative. In 2020, ED more than doubled the size of the project by inviting 67 new educational institutions to participate in a second cohort under the experiment. There are now Second Chance Pell sites in more 40 states. For further information, see <https://www.ed.gov/news/press-releases/secretary-devos-expands-second-chance-pell-experiment-more-doubling-opportunities-incarcerated-students-gain-job-skills-and-earn-postsecondary-credentials>.
- ⁴¹ See <https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-alleges-conditions-alabama-mens-prisons-violate-constitution> and <https://www.justice.gov/opa/press-release/file/1150276/download>. As of December 2019, DOJ had 12 open investigations of adult jails and prisons, and was enforcing 12 agreements with state and local governments concerning adult jails and prisons.
- ⁴² <https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-alleges-excessive-force-alabama-s-prisons-men-violates-constitution>
- ⁴³ See *District of Columbia v. Heller*, 554 U.S. 570 (2008); *McDonald v. City of Chicago*, 561 U.S. 742 (2010).
- ⁴⁴ See <https://www.justice.gov/psn>
- ⁴⁵ See <https://www.justice.gov/opa/pr/attorney-general-william-p-barr-announces-launch-project-guardian-nationwide-strategic-plan>
- ⁴⁶ See United States Strategy on Women, Peace and Security at <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2019/06/WPS-Strategy-FINAL-PDF-6.11.19.pdf>
- ⁴⁷ See <https://www.congress.gov/115/plaws/publ68/PLAW-115publ68.pdf>
- ⁴⁸ In FY 2019, OVW awarded over \$15 million to 50 institutions of higher education through grant awards.
- ⁴⁹ See https://www.hud.gov/program_offices/housing/mfh/violence_against_women_act
- ⁵⁰ This order strengthens the federal government's efforts to prosecute traffickers and protect victims of human trafficking through several measures, such as establishing an internal working group at HHS to identify more housing for survivors. It also directs the Attorney General, in collaboration with DOL and DHS, to improve interagency coordination with respect to targeting traffickers, determining threat assessments, and sharing law enforcement intelligence and coordinate activities, as appropriate, with the Task Force on Missing and Murdered American Indians and Alaska Natives. For more, see <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/executive-order-combating-human-trafficking-online-child-exploitation-united-states/>
- ⁵¹ See *Trafficking in Persons Report*, 20th Edition, U.S. Department of State (June 2020) at 520, available at <https://www.state.gov/trafficking-in-persons-report-2020/>. DOJ's National Institute of Justice made \$2.3 million in research grant awards that seek to (1) improve identification, prevalence estimation, and earlier intervention for trafficking victims; (2) assess innovative anti-trafficking and trafficking victims' services programs; (3) understand child labor trafficking; and (4) understanding how traffickers are groomed.
- ⁵² For FY 2019, ICE/HSI's Child Exploitation Investigations Unit reported the identification and/or rescue of 1,069 child victims and initiated 4,474 child exploitation cases, resulting in 3,957 criminal arrests, 2,332 indictments, and 1,796 convictions.
- ⁵³ See *Trafficking in Persons Report*, 20th Edition, U.S. Department of State (June 2020), available at <https://www.state.gov/trafficking-in-persons-report-2020/>
- ⁵⁴ <https://www.dhs.gov/blue-campaign/blue-lightning-initiative>
- ⁵⁵ See <https://www.fletc.gov/>
- ⁵⁶ See <https://www.fletc.gov/press-release/2020/01/23/fletc-human-trafficking-awareness-training-program-combats-human>
- ⁵⁷ See <https://www.dol.gov/ilab/complychain/> and <https://www.dol.gov/general/apps/ilab-comply-chain>

- ⁵⁸ See Trafficking in Persons Report, 20th Edition, U.S. Department of State (June 2020), available at <https://www.state.gov/trafficking-in-persons-report-2020/>
- ⁵⁹ See National Council of State Legislatures, “Federal and State Recognized Tribes”, at <https://www.ncsl.org/research/state-tribal-institute/list-of-federal-and-state-recognized-tribes.aspx> (updated March 2020).
- ⁶⁰ See Major Crimes Act, 18 U.S.C. §§ 1153, available at <https://www.govinfo.gov/app/details/USCODE-2011-title18/USCODE-2011-title18-partI-chap53-sec1153>. See also generally U.S. Department of Justice, Major Crimes Act at <https://www.justice.gov/archives/jm/criminal-resource-manual-679-major-crimes-act-18-usc-1153>; Tribal Court Clearinghouse, General Guide to Criminal Jurisdiction in Indian Country at <https://www.tribal-institute.org/lists/jurisdiction.htm>
- ⁶¹ See <https://www.federalregister.gov/documents/2019/05/09/2019-09761/missing-and-murdered-american-indians-and-alaska-natives-awareness-day-2019>
- ⁶² See <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/executive-order-establishing-task-force-missing-murdered-american-indians-alaska-natives/>
- ⁶³ See https://www.hud.gov/program_offices/spm/gmomgmt/grantsinfo/fundingopps/fy19_coc
- ⁶⁴ HUD also provides new scoring to incentivize local “Continuum of Care” consortiums seeking a share of \$2.3 billion in homelessness assistance funding to work with local employment agencies and employers to prioritize training and employment opportunities. The competitions also reward grantees who demonstrate increased earned income among individuals served. HUD provides more than \$37.9 million in rental assistance annually to help prevent low-income residents from becoming homeless.
- ⁶⁵ U.S. Department of Veterans Affairs, Overarching Accomplishments, at <https://www.va.gov/HOMELESS/accomplishments/accomplishments.asp>
- ⁶⁶ See <https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/12/2018-05113/federal-interagency-council-on-crime-prevention-and-improving-reentry>
- ⁶⁷ In 2016, HUD and DOJ launched an \$8.7 million demonstration grant pilot program to expand permanent supportive housing models for the reentry population. DOJ’s OVW administers the Transitional Housing Assistance Grants for Victims of Domestic Violence, Dating Violence, Sexual Assault, and Stalking (Transitional Housing Program), which supports projects that provide transitional housing with support services for victims who are homeless or in need of transitional housing due to domestic violence. DOJ also administers the Second Chance Act program, which funds state, local and tribal governments in their work to reduce recidivism for people returning from incarceration.
- ⁶⁸ Four of the National Performance Measures now address maternal health and each state must select at least one of these measures to address with Title V funds.
- ⁶⁹ See <https://mchb.hrsa.gov/maternal-child-health-initiatives/home-visiting-overview>
- ⁷⁰ See <https://www.acf.hhs.gov/ecd/home-visiting/tribal-home-visiting>
- ⁷¹ Pub. L. 115-344, available at <https://www.congress.gov/115/plaws/publ344/PLAW-115publ344.pdf>
- ⁷² Data from 13 state Maternal Mortality Review Committees determined that each pregnancy-related death was associated with multiple contributing factors, including access to appropriate and high-quality care, missed or delayed diagnoses, and lack of knowledge among patients and providers around warning signs. Review Committee data also suggest the majority of deaths – 66% or more – could have been prevented by addressing these factors at multiple levels, and further the proportion that are preventable does not differ by race/ethnicity. Internationally, the CDC is involved in numerous projects to improve maternal and newborn health outcomes, largely through improved surveillance activities. A novel 5-year project, Saving Mothers Giving Life (SMGL) in Uganda and Zambia, has resulted in significant reductions in overall maternal mortality (41-44%) and perinatal mortality (13-36%). SMGL was designed within the U.S. Global Health Initiative to demonstrate that rapid public health gains in maternal and child care could be achieved through district health systems strengthening and a robust community and facility surveillance of maternal and perinatal deaths (MPDSR). A similar project, Reducing Maternal Mortality in Tanzania, which aimed to save women’s lives through improved emergency obstetric and neonatal care (EmONC) services in Western Tanzania, led to a 43% decline in maternal mortality and a 45% decline in perinatal mortality in health facilities between 2013–2018. MPDSR also led to improve quality of care of vulnerable populations. In Rohingya refugee camps in Bangladesh, MPDSR is currently implemented in all (34) camps, and information collected from maternal death reviews have been used by the MCH partners to improve emergency obstetric care, human resources capacity, and strengthen the referral

communication systems within camps.

- ⁷³ Public Law No. 114-95, available at <https://www.congress.gov/114/plaws/publ95/PLAW-114publ95.pdf>. See also <https://www.ed.gov/essa?src=rn>
- ⁷⁴ Grants, scholarships, internships and other types of educational assistance are available for American Indian students at all levels of education from the Bureau of Indian Affairs, Bureau of Indian Education, the Indian Health Service, and other governmental and non-governmental entities. In 2018, HHS, Interior, and ED revised and re-signed a Memorandum of Agreement through which they collaborate on programs and projects involving instruction in and preservation of Native American languages.
- ⁷⁵ See *Plyler v. Doe*, 457 U.S. 202 (1982).
- ⁷⁶ Available at https://www2.ed.gov/policy/elsec/leg/essa/essaguidetoschoolclimate041019.pdf?utm_content=&utm_medium=
- ⁷⁷ Proclamation on National Sanctity of Human Life Day, 2020 at <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/proclamation-national-sanctity-human-life-day-2020/>
- ⁷⁸ The U.S. policy, “Protecting Life in Global Health Assistance” (PLGHP) implemented the President’s directive that no U.S. global health funds will be provided to foreign NGOs that perform or actively promote abortion as a method of family planning.
- ⁷⁹ See <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/proclamation-national-sanctity-human-life-day-2020/#:~:text=Every%20person%20%E2%80%94%20the%20born%20and,all%20people%20must%20be%20defended>
- ⁸⁰ 42 U.S.C. § 2000e, et seq., available at <https://www.govinfo.gov/app/details/USCODE-2010-title42/USCODE-2010-title42-chap21-subchapVI-sec2000e-2>
- ⁸¹ See <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/12/NSS-Final-12-18-2017-0905.pdf>
- ⁸² 29 U.S.C. §§ 2601 et seq., available at <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2013-title29/html/USCODE-2013-title29-chap28.htm>
- ⁸³ See 29 CFR § 825.112, 120-121, available at <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2014-title29-vol3/pdf/CFR-2014-title29-vol3-sec825-112.pdf>; <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2012-title29-vol3/pdf/CFR-2012-title29-vol3-sec825-120.pdf>; <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2012-title29-vol3/pdf/CFR-2012-title29-vol3-sec825-121.pdf>
- ⁸⁴ See National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2020, Pub. L. 116-120, available at <https://www.govtrack.us/congress/bills/116/s1790/text>
- ⁸⁵ 29 U.S.C. §§ 1801-1872, available at <https://www.govinfo.gov/content/pkg/USCODE-2009-title29/html/USCODE-2009-title29-chap20.htm>; see also <https://www.dol.gov/agencies/whd/agriculture/mspa>
- ⁸⁶ See generally 20 CFR part 655, subpart B, available at <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CFR-2019-title20-vol3/xml/CFR-2019-title20-vol3-part655.xml>
- ⁸⁷ Agricultural workers paid on a piecework basis rather than an hourly basis are also generally entitled to receive the minimum wage, i.e., their average earnings should be sufficient to yield an average hourly wage at least equivalent to the minimum wage.
- ⁸⁸ For example, the Federal Interagency Working Group on Environmental Justice identifies disproportionately high and adverse human health or environmental effects on minority and low-income populations, and coordinates work relating to these issues. See, e.g., HHS’s 2016 Progress Report, <https://www.hhs.gov/sites/default/files/2016-hhs-ej-progress-report.pdf> and EPA’s Environmental Justice FY 2019 Progress Report, https://www.epa.gov/sites/production/files/2019-11/documents/11.19.19_ej_report-final-web-v2s.pdf. EPA’s environmental justice priorities have focused on demonstrating tangible improvements in and protections for health and the environment, including the human environment, for all Americans. Examples of this commitment include developing measures to reduce blood lead levels in children, cleaning up contaminated sites, expanding access to safe drinking water, and implementing the EPA Policy on Environmental Justice for Working with Federally Recognized Tribes and Indigenous Peoples. Additionally, in 2019, at a U.S. Government side event held during the Permanent Forum on Indigenous Issues, the EPA, the Advisory Council on Historic Preservation, and the U.S. Forest Service discussed federal efforts to integrate traditional knowledge.
- ⁸⁹ Public Law No. 116-26, available at <https://www.congress.gov/116/plaws/publ26/PLAW-116publ26.pdf>

- ⁹⁰ The United States has also reached agreements on migration and border security with Guatemala, El Salvador, and Honduras, including Asylum Cooperation Agreements; the Migrant Protection Protocols, which provides for certain aliens to remain in Mexico while awaiting their immigration court hearings; an Interim Final Rule on Asylum Eligibility and Procedural Modifications, which provides that aliens who cross the U.S. southern border without having sought protection in at least one country en route are ineligible for asylum, with certain limited exceptions; and the Final Rule on Apprehension, Processing, Care, and Custody of Alien Minors and Unaccompanied Alien Children.
- ⁹¹ See *Furman v. Georgia*, 408 U.S. 238 (1972); *Brown v. Plata*, 131 S. Ct. 1910 (2011).
- ⁹² *Rochin v. California*, 342 U.S. 165 (1952).
- ⁹³ See *Kingsley v. Hendrickson*, 135 S. Ct. 2466, 2473 (2015).
- ⁹⁴ Under 18 U.S.C. § 242, available at <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2011-title18/pdf/USCODE-2011-title18-partI-chap13.pdf>, individuals who act under color of law may be prosecuted for willful deprivations of constitutional rights, such as the right to be free from unreasonable seizure and from summary punishment or cruel and unusual punishment, and the right not to be deprived of liberty without due process of law. Torture, cruel, inhuman or degrading treatment or punishment are also prohibited under other U.S. federal and state laws, and could be prosecuted, for instance, as aggravated assault or battery or mayhem; homicide, murder or manslaughter; kidnapping; false imprisonment or abduction; rape, sodomy or molestation; state laws that expressly criminalize torture; or as part of an attempt, a conspiracy, or a criminal violation of an individual's civil rights. Civil actions may also be brought in federal or state court under the federal civil rights statute, 42 U.S.C. § 1983, directly against state or local officials for money damages or injunctive relief. The Detainee Treatment Act of 2005, 42 U.S.C. § 2000dd, available at <https://www.govinfo.gov/app/details/USCODE-2010-title42/USCODE-2010-title42-chap21D-sec2000dd>, also prohibits cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment of any "individual in the custody or under the physical control of the United States Government, regardless of nationality or physical location."
- ⁹⁵ 10 U.S.C. § 948r, available at <https://www.govinfo.gov/app/details/USCODE-2010-title10/USCODE-2010-title10-subtitleA-partII-chap47A-subchapIII-sec948r>
- ⁹⁶ 10 U.S.C. § 948r, available at <https://www.govinfo.gov/app/details/USCODE-2010-title10/USCODE-2010-title10-subtitleA-partII-chap47A-subchapIII-sec948r>
- ⁹⁷ See <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2014/01/17/presidential-policy-directive-signals-intelligence-activities>
- ⁹⁸ For further information, including reports issued by PCLOB, see <https://www.pclob.gov/>
- ⁹⁹ For example, on January 19, 2018, the President signed the FISA Amendments Reauthorization Act of 2017, preserving and extending until December 31, 2023, with amendment, the authority of § 702 of the Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA), which section allows the Intelligence Community of the United States Government, under robust oversight by all three branches of Government, to collect critical intelligence on international terrorists, weapons proliferators, and other important foreign intelligence targets located outside the United States. U.S. courts that have considered § 702 have found it to be legal and consistent with the Fourth Amendment to the U.S. Constitution. The FISA Amendments Reauthorization Act of 2017 establishes additional procedures to further protect the privacy of Americans whose communications are incidentally collected under § 702. Among these is a new requirement that in a predicated criminal investigation unrelated to national security the FBI must obtain an order from the Foreign Intelligence Surveillance Court before accessing the contents of § 702-acquired communications that were retrieved using certain U.S. person "query" terms, unless the FBI has a reasonable belief that such contents could assist in mitigating or eliminating a threat to life or serious bodily harm. In order to open such a predicated investigation, the FBI must have information or an allegation indicating the existence of an activity constituting a federal crime. Although the Fourth Amendment does not require a court order to query information lawfully collected under § 702 – information already lawfully in the Government's possession – this new procedure, along with the Act's other oversight and transparency requirements, provides further privacy safeguards, while preserving the operational effectiveness of foreign intelligence collection efforts.
- ¹⁰⁰ For the first time, the Guidelines were released to the public in full, without redaction or classified appendix. See <https://www.cia.gov/about-cia/privacy-and-civil-liberties/Detailed-Overview-CIA-AG-Guidelines.pdf>; https://www.dni.gov/files/CLPT/documents/Chart-of-EO-12333-AG-approved-Guidelines_May-2017.pdf

- ¹⁰¹ See <https://www.cia.gov/about-cia/privacy-and-civil-liberties>
- ¹⁰² Please see the 2020 report at <https://www.ftc.gov/news-events/press-releases/2020/02/ftc-releases-2019-privacy-data-security-update>. In addition, several states have enacted or are considering state privacy laws. Two states – California and Nevada – have enacted comprehensive laws governing the use of personal information, and state legislatures in approximately 15 other states have comprehensive laws under consideration. According to the National Conference of State Legislatures, as of May 2019, a number of states had laws regulating privacy in more specific contexts. For more, see <https://iapp.org/news/a/us-state-comprehensive-privacy-law-comparison/>
- ¹⁰³ See <https://www.defense.gov/Explore/News/Article/Article/1831742/dod-sexual-assault-prevention-and-response-what-you-need-to-know/>
- ¹⁰⁴ See <https://www.defense.gov/Explore/News/Article/Article/1831742/dod-sexual-assault-prevention-and-response-what-you-need-to-know/>
- ¹⁰⁵ This figure represents about 13,000 women and 7,500 men.
- ¹⁰⁶ See https://media.defense.gov/2019/May/02/2002127159/-1/-1/1/SAAITF_REPORT.PDF
- ¹⁰⁷ See https://www.sapr.mil/sites/default/files/20190426_PPoA_FULL.pdf
- ¹⁰⁸ See <https://media.defense.gov/2019/May/02/2002126804/-1/-1/1/ACTIONS-TO-ADDRESS-AND-PREVENT-SEXUAL-ASSAULT-IN-THE-MILITARY.PDF>
-